

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9452

Vendredi 29 Octobre 2021

Les interventions édifiantes du Groupe socialiste à la Chambre des représentants



Abderrahim Chahid s'adressant à la ministre de l'Economie et des Finances

Il n'est ni moralement ni politiquement acceptable de se dérober à ses responsabilités concernant une réalité à laquelle vous avez contribué

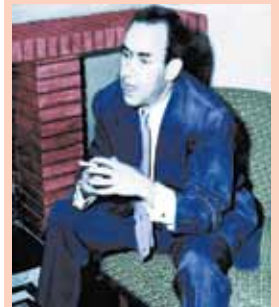
El Hassan Lachgar à propos du PLF 2022

Un projet dominé par l'approche financière du marché et par le souci des équilibres financiers et, de ce fait, incapable de poser les jalons d'une véritable politique sociale



Lire pages 2-3

*Un 29 octobre 1965 de triste mémoire
Perpétuer la pensée de Mehdi Ben Barka*



Pages 6-7-8-9

*Suspension levée pour le vaccin Pfizer
La ruée vers les vaccindromes reflète le penchant des citoyennes et citoyens pour le vaccin américain*



Page 5

L'impact de la pandémie sur l'emploi se révèle plus grand que prévu



Page 14

Le Raja place la barre haut à l'issue d'une assemblée modèle

Anis Mahfoud, un avocat à la tête des Verts



Page 31

Abderrahim Chahid s'adressant à la ministre de l'Economie et des Finances

Il n'est ni moralement ni politiquement acceptable de se dérober à ses responsabilités concernant une réalité à laquelle vous avez contribué

Actualité



Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Abderrahim Chahid, a d'emblée donné le ton lors du débat tenu avant-hier au sein de la Commission des finances et du développement économique sur le projet de loi de Finances 2022.

« Quand j'écoute les interventions, on dirait que la majorité gouvernementale a la prétention de s'essayer à tous les rôles dont celui de l'opposition », a ironisé Abderrahim Chahid.

Pour lui, la discussion du PLF 2022 constitue la première étape pratique « qui nous permet de jauger le sérieux et la crédibilité du programme gouvernemental sur la base duquel le gouvernement actuel a obtenu la confiance du Parlement ». Et de rappeler : « L'USFP a assuré lors de son vote contre ce programme, qu'il ne s'agissait que de déclarations d'intention, car il n'a précisé ni les mécanismes ni le calendrier de la mise en œuvre, et n'a pas eu le courage de faire les ruptures nécessaires pour jeter les bases de l'étape de la mise en œuvre du nouveau modèle de développement ».

Le président du Groupe socialiste a expliqué lors de son intervention que les raisons ayant poussé les parlementaires de l'USFP à voter contre le programme du gouvernement se sont confirmées aujourd'hui avec la première loi de Finances élaborée par ce gouvernement : « C'est un budget décevant en égard aux multiples attentes

du citoyen et de la société ». Il a aussi tenu à souligner que le Groupe socialiste, en s'opposant aux orientations du PLF 2022, pratique « une opposition responsable, consciente et assidue ». « Nous pratiquons une opposition claire dans ses choix, responsable dans ses positions et attachée à ses principes, lesquels mettent l'accent avant tout sur l'être humain, la justice sociale, la défense des droits fondamentaux, le développement et la stabilité du Maroc », a-t-il mis en valeur.

Abderrahim Chahid n'a pas dissimulé son désappointement quand il a affirmé que le Groupe socialiste s'attendait, vu les promesses électorales faites par les partis de la majorité gouvernementale, à des signaux « indiquant un changement stratégique en vue de réaliser une relance développementale globale sur les plans économique, social, culturel ou des droits de l'Homme », ajoutant que la crise sanitaire de Covid-19 avait provoqué une prise de conscience de « la nécessité d'un changement urgent à travers des réformes profondes et fondamentales des politiques publiques et du système de gouvernance publique ».

Et le président du Groupe socialiste de marteler : « Nous avions espéré que le premier PLF de ce gouvernement comporterait des dispositions et des mesures qui opéreraient des ruptures, ou du moins, ouvriraient la voie, à travers la programmation budgétaire et l'agenda de la mise en œuvre, à un décollage tant

espéré par les Marocains en vue d'améliorer leurs conditions et de leur assurer une vie décente ».

Par la suite, Abderrahim Chahid a évoqué deux remarques importantes. La première concerne le lancement des travaux effectifs de cette Commission 7 jours après le dépôt du projet de loi à la Chambre des représentants. Selon lui, cela constitue « un indice négatif de la volonté de la majorité de torpiller le temps législatif, à travers une programmation qui pousse à réduire le temps consacré à l'interpellation du gouvernement ».

Il a également critiqué ce qu'a déclaré le ministre de l'Economie et des Finances à l'occasion de la présentation du PLF en séance plénière. « Vous avez résumé tous les problèmes du Maroc dans la gestion gouvernementale durant les dix dernières années, sachant que vous faites partie intégrante de cette expérience, et vous étiez à la tête des secteurs les plus importants, et même votre parti (à savoir le RNI, NDLR) était au gouvernement au cours des deux dernières décennies. Il n'est pas moralement ou politiquement acceptable de se dérober à ses responsabilités en ce qui concerne une réalité à laquelle vous avez contribué, les résultats dont vous assumez une part importante, et les projets dont vous étiez partie prenante. Comment renforcer la confiance dans l'action politique avec de tels comportements ? De quelle crédibilité jouirait l'acteur politique en se détournant de ses res-

pensabilités ? ».

Le président du Groupe socialiste a poursuivi son réquisitoire contre le gouvernement en jetant la lumière sur certaines lacunes dans le PLF.

D'après lui, le Maroc connaît, entre autres, une reprise économique après l'assouplissement des mesures de restriction, le progrès réalisé dans la campagne nationale de vaccination, les résultats exceptionnels de la campagne agricole, la forte hausse des transferts des MRE, et l'augmentation des ressources d'exportation des phosphates.

Devant cette situation favorable, Abderrahim Chahid s'est interrogé sur les raisons qui ont poussé le gouvernement à fixer un taux de croissance avoisinant les 3,2%, alors que les analystes –partant de cette situation– estiment que ce taux pourrait atteindre 5,7%.

Il a également soulevé une autre contradiction concernant le prix du gaz butane. Selon le président du Groupe socialiste, « en dépit de la fluctuation des prix du gaz butane entre 466 et 850 dollars, pour atteindre un prix moyen de 597 de janvier à octobre 2021, vous dites dans votre présentation, madame la ministre, que le prix du gaz va revenir à ses niveaux normaux à partir de mai 2022. Cela signifie que le prix du gaz dépassera implicitement le prix estimé dans la loi de Finances, qui est de 450 dollars la tonne. C'est une contradiction entre ce que vous avancez dans vos projets et ce que concluent vos analyses de la situation ».

Autre contradiction soulevée par Abderrahim Chahid est celle concernant le taux de déficit fixé à 5,9%, lequel taux ne prend pas en compte le niveau d'endettement et la faible croissance.

« Il ne s'agit nullement d'un luxe intellectuel que de parler des chiffres et des hypothèses, mais c'est là une question fondamentale liée à la crédibilité des chiffres telle qu'elle est stipulée dans la Constitution, et à l'image du Maroc auprès des institutions internationales et des partenaires économiques aux niveaux externe et interne. Ces données nourrissent les inquiétudes quant aux hypothèses encadrant le projet de loi de Finances plus qu'elles ne sont sources d'optimisme », a fait savoir Abderrahim Chahid.

Et le président du Groupe socialiste de conclure que les dispositions et les mesures du PLF sont « timides et incapables de bousculer les choses au niveau économique et social de manière à rétablir notre confiance à l'égard des défis relevés par notre pays avec proactivité, efficacité, efficience et la responsabilité nécessaire ».

Mourad Tabet

El Hassan Lachguar à propos du PLF 2022

Un projet dominé par l'approche financière du marché et par le souci des équilibres financiers et, de ce fait, incapable de poser les jalons d'une véritable politique sociale



L'intervention d'El Hassan Lachguar, député, membre du groupe socialiste, sous le titre « Eléments de la discussion du projet de loi de Finances de l'année 2022 », s'articule autour de quatre niveaux principaux se rapportant aux volets de la forme et du degré de respect des dispositions juridiques de même qu'au contenu ayant trait à la nature des mesures proposées avec l'évaluation conséquente du sérieux et de la pertinence de leur teneur.

Dans ce cadre bien structuré, le député itihadi a annoncé, de prime abord, que la discussion du groupe socialiste se focaliserait non seulement autour de l'allocation prononcée par la ministre de l'Economie et des Finances présentant les grandes lignes du budget de l'Etat mais aussi autour de la teneur du texte juridique des finances et des différents documents annexes sur lesquels d'ailleurs se sont penchés les députés itihadis afin d'établir une analyse aussi exhaustive que détaillée et précise.

Ainsi El Hassan Lachguar commence par «saluer» l'audace et la maîtrise de la pratique de l'autocritique qui ont marqué le préambule de la communication de l'argentièr du royaume quant au bilan du travail qu'elle a accompli, auparavant, tout au long d'une décennie.

Il rappelle qu'elle était la principale responsable de la question du secteur des finances de même qu'elle chapeautait de nombreux secteurs stratégiques et vitaux de l'économie nationale (finances, agriculture, industrie, commerce, tourisme...). Elle était en outre, souligne-t-il, une

composante incontournable de la majorité gouvernementale lors de l'étape précédente et vous voilà, aujourd'hui, en train de juger, à partir de votre position de responsabilité, votre bilan, à partir duquel vous avez considéré – textuellement – que « notre pays n'a pas connu de progression au cours des dix dernières années passées dont les accumulations nous ont rendus peu efficaces quant à faire face aux répercussions de la pandémie », indique le député usfpéiste avant d'ajouter : « Vous avez dit également : « Tout au long des dix dernières années, les politiques gouvernementales ont été des échecs économiques et sociaux qui ont anéanti les acquis que le Maroc a réalisés auparavant, politiques qui sont devenues un obstacle devant le développement au lieu d'en être le moteur ».

Il s'interroge, à cet effet, à quelles alternatives on pourrait s'attendre après celles qui ont été vouées à l'échec, d'après le propre jugement de la responsable gouvernementale et exprime sa crainte qu'elle ait épuisé son énergie, sa créativité et sa capacité à innover et qu'elle se soit embourbée dans le cercle de la ruminant et de la tergiversation des stratégies, plans et programmes d'action.

Lachguar énonce, par la suite les quatre niveaux de discussion abordés dans son intervention, à savoir les mécanismes de la gestion politique, l'observation et le respect des dispositions juridiques, la méthodologie de l'établissement du budget et les limites des mesures proposées.

S'agissant de l'architecture gouvernementale, il reprend l'affirmation

de la ministre de l'Economie et des Finances estimant que l'étape est décisive en matière de réponses aux attentes des citoyens et cite : « Vous avez dit : Le gouvernement a mis en œuvre une architecture gouvernementale qui répond aux critères de la convergence et de l'efficacité pour aborder les chantiers et les priorités ». Et de stigmatiser : « Sommes-nous capables de dissimuler le soleil derrière le tamis ? ».

Le député passe en revue les éléments qui justifient le vote négatif contre le PLF du gouvernement en précisant :

- Le gouvernement de l'incursion, avec son architecture à côté de sa qualité d'instrument de l'application du programme gouvernemental, n'a pas été à la hauteur des enjeux de l'étape, particulièrement en ce qui concerne l'activation du modèle de développement.

- Le gouvernement de l'incursion a délaissé les atouts de l'expérience passée qui avait adopté la formule des grands pôles et du regroupement des secteurs rapprochés et complémentaires pour une meilleure efficacité.

- Le gouvernement de l'incursion s'est désengagé des acquis du gouvernement précédent à l'effectif réduit et de tout ce que cela favorise comme importantes potentialités de coordination entre ses composantes visant la promotion de l'action gouvernementale.

- Le gouvernement de l'incursion a récidivé dans l'émiettement et la séparation des secteurs stratégiques pourtant homogènes, ce qui impacte la nature de l'action publique et affai-

blit la gouvernance institutionnelle.

- Le gouvernement de l'incursion a été victime de la prédominance de la représentation technique au détriment de la représentation politique quant à la prise en charge de la gestion des secteurs gouvernementaux, ce qui pénalise le principe liant la responsabilité à la reddition des comptes et ne motive pas les jeunes désireux d'adhérer à la vie politique et partisane.

El Hassan Lachguar poursuit, abordant le programme gouvernemental, que la ministre a introduit parmi les extravagances du gouvernement de l'incursion que ce dernier, comme elle l'a indiqué textuellement, « a préparé son programme en un temps record, un programme qui présente des réponses réalistes, ambitieuses à même de sortir de la crise et anticiper l'avenir en toute confiance ». Il se demande si « de temps record » ne justifie pas la production d'un document plus assimilable à la déclaration d'intentions qu'au programme dans sa véritable acceptation.

Pour le député, membre du groupe socialiste, il s'agit en fait d'une déclaration ambiguë car submergée par le conservatisme, qui prétend innover et ne s'efforce pas de son adhésion à des stratégies qu'elle qualifie de « complémentaires » pour cultiver son échec pourtant latent quant à l'instauration des ruptures nécessaires avec les politiques publiques précédentes dans les domaines vitaux, dont en tête de liste le domaine social.

Il relève, par ailleurs, à propos de la loi de Finances, l'absence du carac-

tère et de l'esprit politiques en matière d'élaboration du PLF et la confusion et l'incohérence qui ont caractérisé la procédure de sa préparation et sa présentation, au Parlement lors d'une séance plénière commune.

C'est un projet, développe-t-il, qui s'inscrit dans le prolongement de la déclaration d'intentions du chef du gouvernement et ne reflète pas le contenu du programme gouvernemental ni ne s'intègre dans la perspective qui requiert l'unanimité nationale, à savoir l'activation des priorités du modèle de développement.

El Hassan Lachguar indique, en outre, que ledit projet s'avère incapable de soutenir les piliers de l'Etat social en adoptant des mécanismes économiques dominés par la logique du marché et le souci de préserver les équilibres financiers alors que les politiques sociales nécessitent des investissements publics audacieux, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Là-dessus, abordant le volet du respect des dispositions juridiques, il dénonce, entre autres, l'interprétation matérielle erronée de la teneur de la loi organique n° 130.30 de la loi de Finances qui stipule que « la préparation de la loi de Finances, en s'appuyant sur la programmation de ses budgets pour trois années, est actualisée chaque année pour l'adapter à l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays ».

Cette programmation vise particulièrement à déterminer l'évolution de l'ensemble des recettes et des charges de l'Etat tout au long de trois années, en se basant sur des scénarios économiques et financiers réalistes et justifiés ».

Pour ce qui est de la méthodologie de la mise en œuvre du budget, le député, membre du groupe socialiste au Parlement, note que le projet occulte parmi les prévisions essentielles la redynamisation économique qui a réalisé un taux de croissance pouvant atteindre au terme de cette année selon les diagnostics 5,7% (à cause, peut-être, de l'incapacité du gouvernement de le maintenir).

Par ailleurs, c'est un projet, dominé par l'approche financière du marché et le souci des équilibres financiers. Il est incapable de mettre en place une réelle politique sociale à même de poser les jalons de l'activation du modèle de développement, souligne-t-il avant de signaler que le document semble avoir négligé l'approche participative qui prend en compte notamment les recommandations des institutions de contrôle, de consultation (la Haute cour des comptes, le Conseil économique, social et environnemental, ...)

Rachid Meftah

L'Eswatini souligne la prééminence de l'initiative d'autonomie comme seule solution à la question du Sahara marocain



Le Royaume d'Eswatini a souligné, mercredi à New York, la "prééminence" de l'initiative d'autonomie comme la "seule solution politique sérieuse et crédible" à la question du Sahara marocain.

"Je saisis cette opportunité pour rappeler la prééminence de l'initiative d'autonomie comme la seule solution politique sérieuse et crédible au différend régional" autour du Sahara, a souligné le représentant d'Eswatini devant les membres de la 4^e commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a, dans ce sens, mis en avant l'engagement du Royaume à la relance du processus politique sur la base des paramètres de la résolution 2548 du Conseil de sécurité, ainsi qu'au cessez-le-feu, relevant que son pays qualifie "de pas positif" le pro-

cessus des tables rondes qui ont eu lieu à Genève avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du Polisario.

Réaffirmant le soutien "indéfectible" d'Eswatini aux efforts du Secrétaire général de l'ONU pour parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique, durable et de compromis à la question du Sahara marocain, le diplomate a indiqué que le règlement de ce différend régional renforcera la coopération entre les pays du Maghreb et contribuera aussi à la stabilité et à la sécurité du Sahel.

Il a, en outre, émis le souhait de voir le nouvel envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura, poursuivre le progrès réalisé durant les deux précédentes tables rondes, soulignant que son pays appelle les parti-

cipants à ce processus "à s'engager dans un esprit de réalisme et de compromis pour être à la hauteur des attentes".

Le représentant d'Eswatini a, de même, mis en exergue la "pleine" coopération du Maroc avec la MINURSO durant la phase "difficile" de la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, le diplomate a mis en relief la participation massive des populations des provinces du Sud au triple scrutin du 8 septembre dernier qui s'est déroulé dans des conditions "exemplaires", notant que cette participation traduit l'attachement "irréversible" de la population locale au processus démocratique et à son identité marocaine.

Il a dans ce sens rappelé la participation des élus locaux des provinces du Sud aux travaux du Comité des 24 des Nations unies, à

l'invitation de l'ONU.

Saluant les efforts "remarquables" déployés par le Maroc dans le cadre du nouveau modèle de développement dans les provinces du Sud, lesquels reflètent le "plein" engagement du Royaume au bien-être des populations locales, l'intervenant a également indiqué que son pays soutient l'ouverture de consulats dans les villes de Laâyoune et Dakhla.

Cette dynamique reflète le développement à long terme de la région du Sahara marocain qui offre une perspective de coopération élargie pour toute la région.

Le diplomate a enfin salué les "réalisations" du Maroc en matière de lutte contre la pandémie de Covid-19 au niveau de la région du Sahara marocain, à travers un accès généralisé aux vaccins

Pour la Sierra Leone, l'initiative d'autonomie promeut le réalisme et le compromis pour une solution durable à la question du Sahara marocain

L'initiative marocaine d'autonomie "promeut le réalisme et le compromis pour une solution durable à la question du Sahara", a affirmé, mercredi à New York, l'ambassadeur, représentant permanent adjoint de la Sierra Leone à l'ONU.

"La Sierra Leone réitère son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie puisqu'elle promeut le réalisme et le compromis pour une solution durable à la question du Sahara", a-t-elle souligné devant les membres de la 4^e commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Elle a également réaffirmé le soutien de son pays au processus politique mené sous l'égide "exclusive" du Secrétaire général de l'ONU visant à parvenir à une "solution durable et mutuellement acceptable à ce différend régional".

La diplomate sierra-léonaise s'est félicitée aussi de la nomination de M. Staffan de Mistura en tant qu'envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara marocain, en l'encourageant à capitaliser sur ce momentum "très important".

Dans ce sens, la Sierra Leone saluait la tenue des deux précédentes tables rondes par les parties concernées, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Polisario, a-t-elle indiqué, ajoutant que son pays "attend avec impatience" une troisième table-ronde avec la reprise du processus politique.

Par ailleurs, la représentante de la Sierra Leone a salué les efforts du Maroc visant à répondre aux besoins des populations du Sahara marocain en matière de développement et de santé, notamment à travers l'accès aux vaccins anti-Covid-19.

La Gambie réaffirme son plein soutien aux droits légitimes du Maroc sur son Sahara

La Gambie a réaffirmé, mercredi à New York, son "plein soutien" aux droits légitimes de souveraineté du Maroc sur son Sahara.

"La Gambie saisit cette opportunité pour réaffirmer son plein soutien aux droits légitimes de souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de son territoire, y compris le Sahara marocain", a tenu à souligner la représentante de la Gambie devant les membres de la 4^e commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Elle a également réitéré le soutien "ferme" de son pays à l'initia-

tive marocaine d'autonomie, qui "permet une solution sérieuse, réaliste et de compromis à ce différend régional et contribue à la sécurité et à la stabilité de la région du Sahel".

La diplomate gambienne a en outre mis en avant les efforts "positifs" du Maroc visant à renforcer le développement socio-économique au Sahara à travers le nouveau modèle de développement qui se veut "une perspective admirable" susceptible de transformer la vie des populations locales.

Par la même occasion, l'intervenante a salué la campagne de

vaccination contre le Covid-19 dans la région du Sahara marocain, relevant que ces efforts reflètent un "engagement politique ferme et une volonté de résoudre le différend régional autour du Sahara".

En janvier 2020, le gouvernement gambien a ouvert un consulat général dans la ville de Dakhla dans l'objectif d'approfondir davantage les relations diplomatiques entre le Maroc et la Gambie, a rappelé la diplomate, soulignant que "l'élaboration d'une approche constructive, crédible et durable pour le règlement de la question du Sahara doit prendre en considéra-

tion la souveraineté du Maroc et ses droits territoriaux".

Mettant en exergue les efforts du Maroc en vue de trouver une solution à la question du Sahara, la représentante gambienne a, de même, réaffirmé le soutien de son pays au processus politique mené sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU.

Elles s'est félicitée, dans ce cadre, de la nomination du nouvel envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura, émettant le souhait de parvenir à une solution "politique pacifique, réaliste, dura-

ble, de compromis et mutuellement acceptable à ce conflit régional".

La diplomate gambienne a fait observer qu'un règlement "réussi" de ce différend incombe à "tous les pays voisins", d'autant plus que la stabilité et la sécurité de la région du Sahel relèvent d'une "responsabilité collective".

Dans ce sens, la Gambie a exprimé son soutien à la demande du Conseil de sécurité à toutes les parties de rester "constructivement engagées" dans le processus politique, tout en encourageant la reprise des tables rondes.

Suspension levée pour le vaccin Pfizer

La ruée vers les vaccinodromes reflète le penchant des citoyennes et citoyens pour le vaccin américain



Suspendu la semaine dernière sans aucune raison par le ministère de la Santé, le vaccin Pfizer est de nouveau disponible pour toutes les doses (D1, D2 et D3). Si la communication du ministère de la Santé est aussi catastrophique qu'inexistante sur le sujet, plusieurs sources concordantes nous ont confirmé l'information.

Au vrai, la suspension de Cominarty n'était pas fortuite. Elle répondait à plusieurs impératifs. D'abord, une vérification des anticorps du vaccin suite à des soupçons quant à son efficacité, d'après "Médias24". Ensuite, la ruée vers les centres de vaccination reflète le penchant des citoyennes et citoyens pour le vaccin américain

Cominarty Pfizer-BioNTech. Résultat, le stock Pfizer diminuait comme une peau de chagrin contrairement à celui des vaccins Sinopharm.

De fait, ladite suspension a permis de diminuer la pression sur les stocks du vaccin américain à défaut de modifier l'appréhension d'une partie de l'opinion publique à l'égard du vaccin chinois. Outre l'obligation d'avoir un passeport vaccinal pour retrouver une vie sociale normale, cela pourrait expliquer les longues files d'attente à l'entrée des vaccinodromes et certains centres de vaccination en capacité de stocker les vaccins Pfizer. En effet, contrairement aux vaccins Sinopharm, le Cominarty doit être conservé au congélateur entre

-90 °C et -60 °C, dans l'emballage d'origine et à l'abri de la lumière artificielle ou naturelle. En revanche, les flacons décongelés peuvent être manipulés dans des conditions d'éclairage intérieur.

Une fois le flacon congelé, il peut être conservé 9 mois entre -90 °C et -60 °C. Une durée pendant laquelle les flacons non ouverts peuvent être conservés et transportés entre -25 °C et -15 °C pendant une période unique d'un maximum de 2 semaines, puis être remplacés à une température de -90 °C à -60 °C. Des données importantes pour comprendre la raison derrière l'affluence montre dans certains centres de vaccination, à Casablanca notamment, contrairement aux petits dispensaires trans-

formés en centres de vaccination depuis le début de la campagne nationale en janvier dernier. À la différence des dispensaires, les vaccinodromes sont plus adaptés à la conservation de l'antidote Pfizer et donc, par la force des choses, ils attirent beaucoup plus de monde.

En tout cas, mercredi, 98.668 personnes supplémentaires ont reçu la première dose du vaccin. Le cumul, depuis le démarrage de la campagne, atteint 24.053.942 personnes. Le même jour, 123.804 Marocains ont reçu leur deuxième dose du vaccin pour un total de 21.835.545. Enfin, 114.603 personnes ont été piquées pour la troisième fois. Le cumul des troisièmes doses atteint ainsi 1.263.441.

C.E

Fonction publique Le salaire mensuel moyen grimpe de plus de 15% en dix ans

Le salaire mensuel net moyen dans la fonction publique a augmenté de 15,71% entre 2011 et 2021 en passant de 7.150 DH à 8.237 DH, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,15%, indique le rapport sur les ressources humaines accompagnant le projet de loi de Finances (PLF) au titre de l'exercice 2022.

Cette amélioration est due à l'effet conjugué des promotions annuelles des fonctionnaires et de la revalorisation des salaires du personnel de l'Etat, décidée dans le cadre des accords du dialogue social, explique la même source.

S'agissant du salaire mensuel net moyen par département, il varie d'un département à l'autre, relève le rapport qui fait ressortir qu'en 2021, le salaire moyen net enregistré au niveau du département de la Justice s'élève à 12.145 dirhams contre 9.482 DH, 9.279 DH, 8.330 DH et 6.487 DH constatés respectivement au niveau des départements de l'Éducation nationale et Enseignement supérieur, de la Santé, de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et de l'Intérieur.

Parallèlement, la structure du salaire mensuel net moyen par groupe d'échelles, révèle que le personnel d'exécution classé aux échelles inférieures ou égales à 6 perçoit un salaire de 4.473 DH, contre 5.662 DH pour le personnel de maîtrise classé aux échelles 7 à 9.

Concernant la catégorie des cadres et des cadres supérieurs (échelle 10 et plus), elle perçoit un salaire mensuel net moyen de 9.850 DH.

Par tranches de salaires, le rapport indique que 8,55 % des fonctionnaires civils de l'Etat perçoivent une rémunération mensuelle nette oscillant entre 3.000 DH et 4.000 DH, près de 32,38% bénéficient d'un salaire mensuel net inférieur ou égal à 6.000 DH et 61,04% de ces fonctionnaires perçoivent des salaires mensuels nets entre 6.000 DH et 14.000 DH.

La proportion des fonctionnaires qui perçoivent des salaires nets dépassant 20.000 DH par mois, s'élève à 1,84%.

Pour ce qui est du salaire minimum dans la fonction publique, il a connu au cours des dernières années des révisions importantes, passant de 2.800 DH en 2011 à 3.000 en 2014 pour atteindre 3.362 DH en 2021 et ce suite aux décisions prises dans le cadre des différentes sessions du dialogue social.

Lancement des travaux d'aménagement du pôle d'échanges de la Vallée des oiseaux à Agadir



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement urbain (PDU) de la ville d'Agadir 2020-2024, il a été procédé, mardi dernier, au lancement officiel des travaux d'aménagement du pôle d'échanges de la Vallée des oiseaux. Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux de réalisation de la première ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) d'Agadir

: Amalway Agadir Trambus.

Ce projet a pour objectifs la création «d'un nouveau mode de transport en commun performant dans l'agglomération d'Agadir... de promouvoir une mobilité durable à travers un grand nombre de quartiers... contribuant à l'attractivité de la métropole».

Un pôle d'échanges sera réalisé au niveau du grand pôle d'attraction de la zone balnéaire et du

quartier administratif, près du parc animalier de la Vallée des oiseaux.

Pour un montant de 14.753.538 dirhams avec un délai de réalisation de 6 mois, le groupement d'entreprises Sntro/Satimed, réalisera les travaux relevant du pôle d'échanges de la Vallée des oiseaux : les travaux d'infrastructure, l'aménagement urbain, le mobilier urbain, l'éclairage public et les espaces verts.

Le projet s'étale sur une superficie totale de 14.708 m², une surface de trottoirs de 5.615 m², voirie et stationnement de 7.870 m² et 1.223 m² pour les espaces verts, 58 points lumineux. Le projet se caractérise par la création de 10 quais, 9 lignes de correspondance avec 45 par heure de pointe des bus de correspondance.

La réalisation de la première ligne BHNS d'Agadir bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 1.200 millions de DH et sa mise

en service est prévue en 2023. Son objectif principal est de «proposer aux citoyens une nouvelle offre de déplacement sur le territoire et permettre à chacun de choisir son mode de déplacement».

Pour répondre à ce besoin, cette première ligne sera dotée d'une flotte de 30 à 35 bus, d'une capacité d'accueil de 130 à 150 passagers par véhicule, soit 50.000 à 60.000 passagers par jour. Cette flotte répondra à la forte croissance démographique du Grand Agadir en offrant des solutions de transport urbain permettant «un déplacement quotidien fluide et accessible».

Rappelant que le maître d'ouvrage délégué est la Société de développement local Grand Agadir pour la mobilité et les déplacements urbains créée le 26 novembre 2016 en tant que nouveau modèle de «gouvernance territoriale».

Abdallah Halimi

Perpétuer la pensée de Mehdi Ben Barka *Un devoir de mémoire*

Le 29 octobre est, chaque année, source de tristesse, de mélancolie, d'amertume et de colère pour la gauche marocaine. Cette date coïncide à la fois avec l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka en 1965 à Paris, et avec l'enlèvement de Houcine El Manouzi en 1972 à Tunis.

Les deux affaires n'ont jamais été élucidées et le régime marocain, français (pour l'affaire Ben Barka) et tunisien (pour l'affaire El Manouzi) n'ont toujours pas, jusqu'à aujourd'hui, voulu communiquer et déclassifier l'ensemble des documents relatifs à ces deux affaires politiques dont ils disposent.

En ce 29 octobre 2021, 56 ans après l'enlèvement de Mehdi Ben Barka et de l'avortement de ses grands projets émancipateurs au niveau national mais également à l'échelle du tiers-monde, 49 ans après l'enlèvement de Houcine El Manouzi, élément dynamique du syndicalisme marocain et arabe en Belgique, en Hollande et en Libye, il est plus que nécessaire d'être intransigent et inflexible sur l'une des rares causes pour laquelle la gauche marocaine reste soudée: la vérité! Pour Ben Barka, pour El Manouzi, pour leurs familles avant tout, pour le peuple de gauche ensuite. Les familles n'ont cessé de demander justice, mais rien n'y a fait. La «Raison d'Etat» avant tout.

En cette date, je profite de l'occasion pour traiter de la pensée de Mehdi Ben Barka. Plus on lit cet homme, plus on comprend les problèmes qu'il aurait pu causer au pouvoir personnel et à ses féodaux, premiers supports du régime et du néocolonialisme. J'ai décidé de ne pas faire référence à l'enlèvement et à ses circonstances pour deux raisons :

- Premièrement, je ne suis que spectateur et non acteur de cette affaire, et les seuls personnes qui ont la possibilité et la capacité d'en parler sont principalement la famille de Ben Barka, l'avocat de la famille, Me Maurice Buttin, et d'autres... ;

- Deuxièmement, toute l'affaire Ben Barka a fait l'objet d'un livre détaillé de la part de Me Maurice Buttin, «Hassan II - De Gaulle - Ben Barka : Ce que je sais d'eux» publié en 2010 et

réédité en 2015, en plus de certains articles et interviews qui donnent l'actualité concernant cette affaire d'Etat, la dernière en date étant «Le mépris du pouvoir», parue sur Mediapart le 28 juin 2020.

Le texte que j'entame sera divisé en cinq, chaque partie correspondant à une des idées phares du leader de l'opposition marocaine. Il faut savoir que rien ne remplacera le fait de lire Ben Barka pour comprendre Ben Barka, car mon travail n'est qu'un travail de vulgarisation, pour faire véhiculer ses idées avant-gardistes, égalitaires, socialistes et internationalistes. Pour étudier sa pensée en profondeur, il y a lieu de lire «Mehdi Ben Barka, recueil de textes introduit par Bachir Ben Barka» paru en 2013. Si le corps de Mehdi Ben Barka a disparu, sa pensée ne doit pas l'être. Si liquidation physique il y a eu, alors il ne doit pas y avoir liquidation idéologique. Perpétuer sa pensée devient un devoir de mémoire.

1- L'édification d'un Maroc nouveau: Edifier un Maroc nouveau, ou une «société nouvelle» (toutes les citations mises entre guillemets sont celles de Mehdi Ben Barka, sauf stipulation contraire), est, pour moi, la colonne vertébrale du projet de Ben Barka. Après l'Indépendance (1956), le Maroc se trouvait devant un fait accompli : le poids de deux héritages. «Le premier qu'on pourrait appeler l'héritage colonial, le second (souvent marqué par le premier et beaucoup plus important) l'héritage d'une situation de stagnation et d'isolement qui a fait que le Maroc doit rattraper un retard de quelques trois siècles.

Ce retard apparaît sur le plan économique, sur le plan technique, sur le plan institutionnel. Nous ne pouvions alors pas rester fidèles à nos mauvaises habitudes ou qualités telles que «l'immobilisme et la fierté». Mais pourquoi un nouveau Maroc ? Pourquoi une nouvelle société ? «Pour permettre à l'homme de s'épanouir, de bénéficier de cet apport scientifique et technique auquel nous-mêmes avons concouru» à travers nos ancêtres, «et faire disparaître toutes formes d'exploitation.

Il ne s'agit pas pour nous, quand nous pensons à l'héritage colonial, de faire cesser seulement l'exploitation née de la période du protectorat, mais aussi l'exploitation qui a pu exister de l'homme marocain par l'homme marocain ». Mais ce retard est dû à l'obligation de préserver notre indépendance. Pour ce faire, comme l'Inde et la Chine, «les murailles que nous avons dressées contre l'invasion pendant ces siècles depuis la période saadienne ont été des murailles qui ont empêché également la science de pénétrer chez nous». Comment réussir à bâtir une société nouvelle au Maroc ? Mehdi Ben Barka pose déjà les moyens d'actions en juin 1958 à Tétouan devant les cadres du parti de l'Istiqlal :

1. Faire évoluer l'agriculture :

Après l'indépendance, les $\frac{3}{4}$ de la population étant rurale, la réforme agraire était donc une nécessité. Que ce soit par la redistribution des terres, la mécanisation, l'abolition des frontières entre les terres, les coopératives agricoles... Ben Barka consacra une grande partie de ses travaux au domaine agricole (cette partie sera amplement développée plus bas) ;

2. L'industrialisation : face au chômage mais également à l'instabilité et le caractère saisonnier de l'agriculture, l'industrialisation était le choix à faire. Mais de quelle industrie était-il question ? «S'il s'agit de l'industrie qui nous mettra au rang des 2 nations évoluées, et nous permettra, par exemple, de ne plus importer des marchandises dont nous exportons la matière première et qui reviennent dans notre pays sous la forme industrialisée». Ici aussi, l'idée de coopératives industrielles est soulevée par Ben Barka, de sorte à empêcher à ce que l'expérience capitaliste européenne, où «des moyens de production sont devenus la propriété privée d'un groupe d'individus», ne se reproduise pas au Maroc.

3. La répartition juste : après l'indépendance, l'inégalité de répartition des ressources, et donc le bas niveau de vie, se fait toujours ressentir. Après l'indépendance, les \square du produit national brut étaient répartis entre le $\frac{1}{4}$ de la po-

pulation. Comment répartir alors ces richesses ? Pour Mehdi Ben Barka, «la répartition juste ne signifie pas enlever à un propriétaire ses biens pour les donner à ses voisins pauvres, ni prendre aux patrons leurs usines.

Cela signifie, par exemple, que le gouvernement impose des impôts convenables sur le profit et le revenu individuel, ce qui permettra de renflouer les caisses de l'Etat et d'élargir ainsi les services au profit des citoyens. La gratuité des soins de santé, par exemple, pourra être élargie à des couches populaires plus importantes et avec des moyens en constante amélioration.

C'est donc une méthode légale et logique pour une diminution relative de la fortune du riche au profit d'une satisfaction relative des besoins des pauvres, selon le proverbe chinois (combien juste) qui dit : «S'il y a de la nourriture, il faut que tout le monde en mange»... La répartition juste ne signifie pas l'abolition de la propriété privée, mais que l'Etat contrôle cette répartition et la préserve contre la féodalité et les monopoles privés.

4. Donner de l'importance aux questions de l'enseignement : déjà en 1958, le problème de «négligence de l'enseignement» était soulevé par Ben Barka. En ce temps, on devait «mettre fin à la rareté des enseignants et des cadres pour diriger le pays», notamment suite à la désertion des anciens cadres en place sous le protectorat français.

2- La Constitution et la démocratie :

La Constitution va de pair avec la démocratie, dans le sens où la première assure la seconde et où la seconde suppose la première. Mais de quelle démocratie parle-t-on? Même question pour la Constitution. Pour Mehdi Ben Barka, «la démocratie n'est pas une enseigne qu'on exhibe pour les touristes, c'est une réalité qui doit ouvrir concrètement à chacun des possibilités de progrès».

Concernant la Constitution, ne peut être considérée comme document constitutionnel que celle qui «garantit les libertés publiques, leur permet d'être effectives, par le contrôle et la sanction

du pouvoir et où elle permet de contrecarrer les influences étrangères dans les affaires de notre pays». Mais pour assurer la démocratisation du pays, il faut de profondes réformes économiques, institutionnelles, sociales et culturelles et «non une révision de la Constitution qui se ferait en dehors des représentants authentiques des masses populaires».

Et démocratiser, c'est rechercher les véritables détenteurs de la puissance publique, de sorte à attribuer à chacun ses responsabilités politiques. En ce sens, ce qui importe pour Ben Barka dans une Constitution, «c'est la définition des pouvoirs et des responsabilités devant le peuple, la mise en place des institutions authentiquement populaires ». Seule donc une Assemblée constituante pourra assurer cela. Mehdi Ben Barka a vécu de près une seule expérience constitutionnelle marocaine, celle de la Constitution du 07 décembre 1962.

Après une proclamation incendiaire du Secrétariat général de l'UNFP en date du 07 novembre 1962, suite à la promulgation d'un Dahir le 04 novembre 1962 relatif à l'organisation du référendum, qui fixait par exemple la période d'inscription aux listes électorales à une semaine, «sans que la date du référendum soit officiellement annoncée, ni le texte de la Constitution publié », l'UNFP décidait alors, en réunion du Comité central du 15 novembre 1962, de boycotter le référendum, et cela 3 jours avant sa publication ! Chose qui montre l'attachement du parti, principalement de Mehdi Ben Barka, Abderrahim Bouabid et e Fquih Basri (qui ont fourni le plus d'efforts dans la campagne pour le boycott du référendum), à la forme et la méthode de rédaction de la Constitution. Il ne faut pas oublier le fond, car cette Constitution avait été écrite par des représentants des intérêts colonialistes au Maroc et institutionnalisait le pouvoir personnel et les privilèges de la féodalité.

La thèse de ces opposants se basait principalement sur l'élection d'une constituante, que ce soit pour les membres de l'organisation politique, l'Union nationale des forces populaires, ou pour son bras syndical, l'Union marocaine des travailleurs (UMT). «Mais il ne semble pas qu'un accord ait pu être établi entre les différentes tendances au cas où le Roi déciderait de soumettre directement au référendum, comme il l'avait promis et rappelé encore récemment, un texte de Constitution préparé par ses soins» soulignait Paul Chambergeat.

Toujours selon Chambergeat, «les uns [les politiques] étaient prêts à renoncer au moment opportun à la revendication d'une Constituante élue si le parti était invité à participer au gouvernement et obtenait des garanties précises sur le contenu de la Constitution. On pourrait ranger Ben Barka dans cette catégorie. Une autre tendance était favorable à une opposition systématique.

Certains éléments de la Résistance ayant à leur tête Fquih Basri, ainsi que l'ancien ministre des Finances du gouvernement Ibrahim, Abderrahim Bouabid, étaient partisans de cette dernière solution», mais cela reste à prouver. La direction par Ben Barka de cette étape importante du parti se termine le 16 novembre, après la tentative d'assassinat perpétrée à son encontre sur la route liant Rabat à Casablanca.

3- Qu'est-ce que la Révolution :

On a, depuis toujours, éviter de reparler



de l'Option révolutionnaire, document qu'a présenté Mehdi Ben Barka au cours du deuxième congrès de l'UNFP en 1962 et qui a été refusé par la direction. Il l'a lui-même rendu public en juin 1965 suite «aux événements sanglants du mois de mars (événements du 23 mars 1965 à Casablanca)» et aux «développements politiques qui s'ensuivent».

Par Option révolutionnaire, je ne fais ni maintenant, ni ne ferais plus tard dans le texte référence au mouvement «Option révolutionnaire», né à la veille du Congrès extraordinaire de 1975 qui clarifie les positions et la tendance du nouvel USFP en tant que parti réformiste et attaché au choix démocratique. Ce qui m'importe, c'est de clarifier certaines zones d'ombre, certaines zones qui ont depuis fort longtemps été considérées comme tabou.

Que veut dire Mehdi Ben Barka par «Révolution» ?

Premièrement, Ben Barka mettait deux forces en contradiction : les forces révolutionnaires (les petits fellahs sans terre, la classe ouvrière, la petite et moyenne bourgeoisie) et les forces réactionnaires (le palais, la féodalité, la grande bourgeoisie, la haute et moyenne administration).

Chacun bien sûr avec un potentiel révolutionnaire variable (classe ouvrière, élément révolutionnaire par excellence par exemple) et un potentiel réactionnaire variable. Mais il faut

savoir que l'élément permettant la variation de chaque force est propre à chaque classe.

Pour qu'une classe soit plus révolutionnaire, il lui faut réunir deux conditions qui vont de pair : une organisation populaire et démocratique et une clarification idéologique. En gros, il faut que la conscientisation se fasse, donc un couple politico-syndical fort. Surtout que la réaction utilisait tous les moyens en sa disposition pour diviser les dirigeants syndicaux des dirigeants politiques.

Pour qu'une classe soit plus réactionnaire, il lui faut des privilèges. Que ce soit le sous-prolétariat (lumpen prolétariat, qui peut être défini de diverses manières mais qui représente pour Ben Barka tout paysan chassé de la campagne vers la ville du fait du chômage et du sous-emploi résultant de l'expropriation de ses terres) qui peut facilement être contrôlé par la réaction juste en lui assurant ses besoins primaires (logement, nourriture, santé...), en lui faisant de vagues promesses, ou par peur de représailles de la part des agents d'autorité (un exemple flagrant, et qui remonte au référendum constitutionnel du 7 décembre 1962, montre que ceux qui ont voté oui pour la Constitution dans les villes sont les gens qui vivent dans les bidonvilles et donc qui proviennent de la campagne.

Pour Jacques Berque, et d'après Paul Chambergeat, ce sont des personnes «qui n'ont pas encore totalement perdu les réflexes

sociaux et politiques des ruraux, en particulier un certain sentiment de crainte et de respect à l'égard du pouvoir et de ses représentants.

Ce sentiment est sans doute ravivé par l'état de dépendance dans lequel se trouvent ces habitants qui reçoivent une part non négligeable de leurs ressources par l'intermédiaire de la charité publique»). Leur place donc pour ne pas être un appui du régime est qu'ils retrouvent leur milieu naturel qui est la campagne.

Et pour ce faire, il faut réunir toutes les conditions d'une vie digne et prospère dans ces régions, notamment par l'application de la réforme agraire, qui sera développée ultérieurement. Outre le sous-prolétariat, il y a la féodalité, la grande bourgeoisie, la haute et moyenne administration. Mais le problème, pour Mehdi Ben Barka, avec ces différentes composantes de la réaction, «c'est que les privilèges, par définition, sont limités en nombre et que l'avidité de certains hommes est illimitée». Pour revenir à la définition de la «révolution», Ben Barka n'en donne pas. Toutefois, et cela est bien plus important, car au lieu de définir la révolution, il définit et traite de la «perspective révolutionnaire».

Pourquoi «perspective révolutionnaire» et pas simplement «révolution» ? Parce que la perspective est une technique, une méthode, un point de vue qui permet de cerner une notion de tous les côtés, non seulement au présent mais également au futur.

Par l'utilisation de l'expression «perspective révolutionnaire», il devient clair que pour Mehdi Ben Barka, la révolution ne se fait pas du jour au lendemain, c'est une construction de longue haleine.

Il écrit d'ailleurs que «la perspective révolutionnaire nous permet de disposer d'un cadre d'ensemble, dans l'espace et dans le temps, où nous pourrions inscrire les mesures qui correspondent à une conjoncture donnée et que nous nous fixerions comme objectifs partiels jalonnant notre longue marche vers nos buts essentiels». Pour lui, «perspective révolutionnaire», «vocation socialiste» et «programme» signifient la même chose.

Mais le problème, encore une fois, est un problème de clarification idéologique. En disant «vocation socialiste», il ne s'agit «pas de vouloir le socialisme dans l'abstrait, mais de commencer à bâtir réellement les bases de ce système économique et social».

En ce qui concerne le «programme», «c'est une analyse globale et dynamique qu'on demande inconsciemment lorsqu'on réclame à cor et à cri «un programme», qui n'est pas en l'occurrence l'ensemble des mesures que le parti s'engage à prendre, au cas où il arriverait au pouvoir, mais bel et bien la ligne directrice qui, en expliquant les luttes et les vicissitudes du passé, esquisse le profil de l'avenir» et non pas de lancer à tort et à travers certains projets ou notions, tel qu'un système fiscal plus juste, une diminution des inégalités sociales, une ouverture du marché sur les petits producteurs.

Marx disait d'ailleurs qu'un pas en avant du mouvement vaut mieux qu'une douzaine de programmes. Ben Barka ne fait aucunement référence à une quelconque révolution armée. Il utilise le mot «Révolution» à la place de réforme par exemple, car la réforme consiste à changer des structures déjà en place, chose qui a été impossible en son temps. Deux questions se posent alors :

Quand la révolution doit-elle avoir lieu ?

Puisqu'on parle ici de perspective révolutionnaire, il faut prévoir un temps long et un temps court. Il faut que les divers points du "programme" aient tous pour but cette vocation socialiste et non pas la contenir en elle-même.

Ben Barka écrit à ce propos : "Notre "programme" n'existe et ne se précise que par les programmes immédiats qui lui donnent un contenu réel, de même que chaque point du programme immédiat prend un sens global et ne devient plus un but en soi", c'est là où il faut établir la relation entre "programme minimum et objectifs immédiats d'une part" et "perspective révolutionnaire et buts ultimes d'autre part".

Mais, stricto sensu, la perspective révolutionnaire doit intervenir à un moment où les forces de la réaction ont été mises à nu, où leurs agissements deviennent clairs à l'ensemble de la population, "il faut que l'Etat apparaisse comme celui de la féodalité et de la bourgeoisie "comprador" (dans le sens où cette bourgeoisie s'enrichit de ses relations commerciales avec l'étranger), et que cette classe dirigeante montre qu'elle ne peut se couper de l'impérialisme étranger".

Cela peut prendre du temps, tout comme un incident imprévu peut accélérer ce processus, mais "personne ne peut prévoir avec exactitude la succession des périodes de flux et de reflux de la révolution".

2. Comment la révolution doit-elle s'opérer ?

Pour établir un "programme à long terme", il faut que 3 conditions soient remplies :

a. Il faut que le programme soit "une nécessité absolue pour le développement de toute la nation". "Développement de toute la nation", cela ne veut pas dire concilier les 6 intérêts de chaque classe et/ou groupe social, ni même d'un seul, il faut "une vue globale des nécessités du développement économique".

b. Il faut "définir clairement le but" à atteindre : "Il ne s'agit pas de s'affubler d'une étiquette" mais définir avec clarté le résultat à atteindre. Déjà dans l'Option Révolutionnaire, Ben Barka choisissait le socialisme scientifique, qu'il caractérisait comme suit : c'est un choix idéologique qui consiste à établir des "institutions politiques qui permettent un contrôle démocratique des masses sur l'Etat ainsi que sur la répartition des ressources et du produit national", à fonder les bases d'une économie "qui déracine les fondements de la domination de l'impérialisme allié de la féodalité et de la grande bourgeoisie parasitaire", et tout cela grâce à une "organisation politique et social qui encadre et éduque les masses en vue de mobiliser toutes les ressources nationales nécessaires à l'accumulation".

c. Il faut des moyens précis à la réalisation de nos buts : le socialisme en lui-même n'est pas le moyen à utiliser. Mais il faut des outils à même de lui permettre de se réaliser. Ben Barka donne l'exemple de la planification. C'est pour lui "un moyen rationnel de choisir les points d'impact des investissements, les nationalisations dans les domaines agricole, industriel, commercial et bancaire".

4- La réforme agraire :

Dans un entretien fait par Raymond Jean avec Mehdi Ben Barka en juin 1959, ce dernier qualifiait l'opération-labour de révolutionnaire.



En quoi consistait ce projet ? Cette opération est "un élément important du programme de modification des structures de nos campagnes. Elle apporte au système traditionnel de l'agriculture ancestrale un double avantage : le tracteur et l'esprit de coopération".

Le tracteur apporte une aide mécanique et productiviste au fellah, il ne se substitue pas à lui. Ce "n'est pas ici un luxe qui vient apparemment accroître le sous-emploi" dans le monde rural où après l'indépendance, 3/4 de la population y habitait. Le tracteur est aussi "une nécessité climatique".

En effet, "le Maroc agricole est à la merci des pluies d'automne, qui, lorsqu'elles sont tardives, ne permettent pas au laboureur marocain d'emblayer toute la terre dont il dispose, faute de temps".

Toutefois, le problème s'est posé "de la nécessaire coopération entre les petits propriétaires qui doivent bénéficier de l'opération". Un tracteur ne peut être réellement rentable pour les agriculteurs que s'il est utilisé sur une grande surface agricole, or la majorité de ceux qui ont profité de l'opération-labour sont de petits agriculteurs qui ont "moins de 50 hectares".

Pour que coopération fut, il fallait que les agriculteurs décident d'enlever les barrières qui délimitent les terres de chacun et donc permettre au tracteur de labourer sur une vaste surface. Mais cela n'était pas évident : "Pour qui connaît un agriculteur, il est plus facile de lui couper le cou que de lui demander de briser une ligne de son terrain".

Mais grâce à l'effort d'explication et à l'im-

plication personnelle du Roi Mohammed V, on a ainsi vu "des villages convaincus collectivement de la nécessité de supprimer les limites des lopins de terre, du moins momentanément, pendant le passage du tracteur, pour les rétablir immédiatement après.

C'est là le germe révolutionnaire que contient cette opération-labour, car les villageois sont obligés de constituer un comité de contrôle des limites qui, petit à petit, se transforme en un comité coopératif qui n'aura plus à s'occuper seulement des problèmes de bornage, mais qui pourra peu à peu s'occuper de programmes de travaux, d'achats de semences, d'achats d'engrais, collectivement. Ainsi, la coopération ne sera pas imposée d'en haut, de façon artificielle, mais sera inspirée par la pratique en liaison avec les centres de travaux dont le réseau s'étend à l'ensemble du Royaume".

Ce projet a-t-il donné des résultats satisfaisants ? Tout à fait, puisque sur le plan de la production, il y a eu une augmentation du rendement à hauteur de 60% en moyenne dans les terres qui ont profité de ce plan.

Cette hausse de rendement s'est accompagnée d'une augmentation de consommation, et donc du niveau de vie de ces petits fellahs, plus exactement de 35.000 d'entre eux. Pourquoi avoir parlé de l'opération-labour ?

Simplement parce qu'elle représente les prémices de la réforme agraire. Et est-ce que cette réforme agraire est si importante que cela ? Le rôle du secteur rural en général est "extrêmement important dans le processus d'édification de la société marocaine nou-

velle".

D'une part parce qu'une immense population vit dans les campagnes, d'autre part parce que c'est grâce à la réforme agraire que l'industrialisation sera possible, car la main d'œuvre se trouve en campagne et qu'un réel marché intérieur ne pourra être créé que grâce à l'augmentation du niveau de vie des paysans. En quoi consiste cette réforme ? Elle consiste à donner au "fellah les moyens de briser la gangue de sa misère et de rompre le cadre qui fige sa vie".

Concrètement, cela se fera par la distribution des moyens de production (la terre et les machines). C'est ce qui est résumé par la célèbre phrase "la terre à ceux qui la cultivent".

Ben Barka résume les principes de la réforme agraire comme suit : "Donner la terre aux paysans qui en ont besoin, rechercher cette terre soit dans les grands domaines confisqués aux anciens traites et féodaux ou dans la plus-value des secteurs irrigués ou assainis, la rechercher enfin dans les domaines qui sont le fruit de la spoliation ou d'expropriation de caractère colonial". Mais Mehdi Ben Barka et l'UNFP sont-ils restés vagues dans les mesures à entreprendre pour réaliser la réforme agraire ? Non.

Les moyens à utiliser sont tous énumérés et expliqués dans la proposition de loi portant réforme agraire déposée par le groupe parlementaire de l'UNFP et discutée le 14 septembre 1964 au Parlement lors d'une session extraordinaire. Que dispose cette proposition de loi ? L'article 3 de ce texte dispose que : "La terre marocaine agricole ou à vocation agricole ne peut être possédée que par les nationaux". Toutes les terres détenues par des étrangers de-

vront donc être transférées à l'Etat, transfert de propriété qui concerne également "tous les biens meubles ou immeubles dépendant de l'exploitation". Par ce texte, l'UNFP délimitait la propriété agricole ou à vocation agricole maximale d'une personne et ce dans l'article 6 : "... - 40 ha dans les terres irriguées ou arborcultivées ; - 200 ha dans les terres non irriguées". Le cumul de ces deux superficies est interdit dans les proportions précitées.

Quel sens donner à une terre irriguée dans cette proposition de loi ? "Est considérée comme irrigable toute parcelle effectivement irriguée ou disposant de l'équipement externe permettant de l'irriguer, à la suite d'aménagements hydrauliques réalisés par l'Etat".

Si une personne possède des terres dont la superficie dépasse les proportions édictées dans l'article 6, "la propriété de toutes les superficies excédant les limitations" précitées, "de même que le cheptel, outillage et matériel qui n'est pas strictement indispensable à l'exploitation des superficies non touchées par le transfert" seront transférées à l'Etat. Bien sûr, tout transfert de propriété à l'Etat de terres agricoles ou à vocation agricole sera accompagné d'indemnité, et cela d'après l'article 25 de la présente proposition de loi, à l'exception des transferts relatifs à la plus-value.

Ces indemnités sont fixées par des commissions provinciales créées par l'Organisme supérieur de la réforme agraire, lui-même institué par l'article 56, et qui (les commissions provinciales) sont composées par le Président du tribunal régional ou son délégué, un ingénieur agronome du ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, un ingénieur civil du ministère des Travaux publics, le ou les receveurs des impôts de la province intéressée ou leurs délégués. Cette réforme agraire ne consiste pas à confisquer des terres, ou à abolir la propriété privée, loin de là.

La preuve étant la redistribution gratuite aux paysans, et en pleine propriété, des terres transférées à l'Etat dans un délai ne dépassant pas une année après le transfert d'après l'article 33. Comment distribuer ces terres ? D'après l'article 34, c'est l'Organisme supérieur de la réforme agraire qui a la compétence de distribuer ces terres mais en fonction des propositions des Assemblées des douars.

Ces Assemblées sont composées, dans chaque douar, de 10 membres paysans dont un président. Ces 10 membres sont élus par des paysans majeurs, résidant dans le douar depuis plus de six mois, ne possédant pas une superficie de terre supérieure aux limites fixées à l'article 6. Pour revenir à la distribution gratuite des terres, sur quels critères se base l'Organisme supérieur de la réforme agraire pour assurer le principe de répartition juste et équitable ?

D'abord, il y a 3 conditions à remplir pour pouvoir profiter de cette distribution. Il faut : - être marocain et majeur ; - être agriculteur de profession ; - ne pas posséder une superficie de terre agricole ou à vocation agricole supérieure ou égale à deux hectares en irrigués ou l'équivalent en terre non irriguée. (L'équivalence devait être fixée ultérieurement par l'Organisme supérieur de la réforme agraire) Parmi les paysans qui remplissent ces conditions, il y a 4 critères qui permettront de déterminer ceux qui sont prioritaires de ceux qui le sont moins.

D'après les alinéas 2 et 3 de l'article 35 : "La priorité dans la distribution est accordée à celui qui cultive effectivement la terre récupérée par

louage association ou métayage, puis à celui qui y travaille comme ouvrier agricole, puis à celui qui est le moins fortuné du douar et enfin aux étrangers au douar suivant le même ordre de graduation. A égalité de qualité, priorité est donnée dans chaque catégorie à celui dont la famille est la plus nombreuse." La superficie distribuée ne pourra dépasser 4 hectares en irrigués et l'équivalent en non irrigués, et chaque bénéficiaire recevra une part selon des "caractéristiques topographiques et agronomiques locales et des us et coutumes".

Ces terres ne seront pas laissées aux paysans comme cela, le transfert s'accompagne bien évidemment de cahiers de charges comportant notamment "des obligations de culture directe d'installation sur le lot, et de mise en valeur adéquate". En plus des terres confisquées et transférées, même "les terres Habous, Guich" et domaniales (propriété de l'Etat) agricoles ou à vocation agricole devront être transférées gratuitement et en pleine propriété suivant les conditions précitées.

5- La Route de l'Unité :

«Nous devons mobiliser dans le vrai sens du mot les possibilités immenses qui résident, par exemple, dans les centres ruraux, les douars, les ksours les plus reculés, et qui, avec une simple impulsion bien appliquée peuvent mettre au travail tout un peuple, prêt à s'enthousiasmer pour une belle oeuvre...»

C'est dans cette optique que s'est basée Mehdi Ben Barka pour concevoir le projet de la Route de l'Unité, une route construite par les mains de quelque 11.000 jeunes Marocains, qui a relié Taounat à Ketama.

«La "Route de l'Unité" n'est pas une simple route : par cette voie nouvelle, tracée de la main des jeunes, passeront irrésistiblement ceux dont la seule ambition, combien noble, est d'être les véritables "bâtisseurs de l'Indépendance"».

Cette Route ne reliait pas simplement deux patelins, mais elle reliait deux terres séparées pendant un demi-siècle, la terre marocaine sous colonisation française et celle sous domination espagnole. Par ce projet, Ben Barka donnait une nouvelle conception du citoyen marocain : il devenait citoyen-militant, oeuvrant au premier plan et à la force de ses mains pour l'édification du Maroc moderne. Mais l'expérience nationale de la Route de l'Unité ne devait et ne s'était pas arrêtée là. En effet, le but était que les «bâtisseurs» redéploient leurs efforts au niveau local.

C'est ce qui a été fait notamment à Marrakech et à Agadir. Pour décrire ces expériences, Ben Barka fait référence à un article du journal Le Monde où Gabriel Ardant, Commissaire Général de la production en France dans les années 50-60, se prononçait sur cet immense projet.

Pour Gabriel Ardant, cette expérience est «une nouvelle méthode économique, administrative, sociale, méthode permettant d'atteindre partout l'homme sans travail, de le faire travailler». Dans l'expérience de Marrakech, il donne la situation initiale, l'opération menée, le coût et le résultat obtenu pour l'un des chantiers de cette région, plus exactement le chantier «du Zembrane à Sidi Rahal :

- La situation : 6.000 hectares couverts de pierres ou plutôt d'une carapace de cailloux... Au dessous une bonne terre irrigable.

- L'opération : inciter les deux mille foyers de la tribu - tribu de huit mille personnes - à débarrasser le sol de toutes les pierres...

- Le coût : au total, chaque foyer, représen-



tant en moyenne deux travailleurs, a touché pour deux mois de travail 7.500 francs, moitié en argent, moitié en blé, soit au total 15 millions.

- Le résultat : on peut espérer 10 quintaux de blé par hectare, soit 60.000 quintaux de blé ou d'orge, d'une valeur moyenne de 2.500 francs, représentant 150 millions, de plus pour cette pauvre collectivité.

Le supplément de «tertib» à lui seul, c'est-à-dire de l'impôt foncier marocain proportionnel à la récolte, représente, à 5% taux actuel, 7.500 francs par an : la dépense de l'Etat peut être remboursée en deux ans.

Bibliographie :

- *Option Révolutionnaire*, Mehdi Ben Barka, 1er mai 1962.

- *Proclamation du Secrétariat Général de l'UNFP au sujet du Référendum pour la Constitution préfabriquée*, 7 novembre 1962.

- *Le Référendum Constitutionnel du 7 décembre 1962 au Maroc*, Paul Chambergeat.

- *Problèmes d'édification du Maroc et du Maghreb, quatre entretiens avec El Mehdi Ben Barka, propos recueillis par Raymond Jean, juin 1959.*

- *Conditions de la Réforme agraire au Maroc*, M. Ben Barka, Polish Scientific Publishers, Varsovie 1964.

- *Proposition de loi portant réforme agraire déposée par le groupe parlementaire de l'UNFP et discutée par le Parlement lors de la session extraordinaire du 14 septembre 1964.*

- *Déclaration de M. Mehdi Ben Barka, Président de l'Association, à la Conférence nationale des «Bâtisseurs de l'Indépendance».*

- *«Hasan II - De Gaulle - Ben Barka : Ce que je sais d'eux»*, Maurice Buttin.

- *«Mehdi Ben Barka, Recueil de textes introduit par Bachir Ben Barka».*

- *Vers la construction d'une société nouvelle*, Mehdi Ben Barka, 31 juillet 1958.



Par : Adam Boubel



Moscou ferme ses services non essentiels en pleine flambée de Covid

Période chômée, écoles et restaurants fermés: la ville de Moscou a mis en place jeudi une série de restrictions sanitaires pour contenir l'épidémie de Covid-19 qui s'est accélérée en Russie en raison d'une vaccination poussive.

Signe de l'ampleur de la crise, la Russie, pays d'Europe le plus endeuillé par la pandémie de nouveau coronavirus, a enregistré jeudi 1.159 décès et 40.096 infections en 24 heures, son bilan quotidien le plus lourd.

Face à l'aggravation de la situation, la ville de Moscou a fermé jeudi et jusqu'au 7 novembre tous les restaurants, écoles, salons de beauté, magasins de vêtements, salles de sport et autres services jugés "non essentiels".

Seuls les lieux vendant des médicaments, des produits alimentaires et de première nécessité ont été autorisés à ouvrir par Sergueï Sobianine, le maire de Moscou, ville de loin la plus touchée par l'épidémie en Russie. La plupart des entreprises et administrations cesseront en outre de travailler dans la capitale pendant cette période. Si les rues du centre de Moscou semblaient plus calmes jeudi matin, les principaux axes routiers restaient toutefois congestionnés et le métro bondé, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Le bilan total des décès en Russie dépasse désormais 235.000, selon les chiffres du gouvernement. L'agence nationale des statistiques, qui a une définition plus large des morts du Covid, faisait état fin août de plus de 400.000 morts.

La troisième vague de l'épidémie est portée par le variant



Delta du virus, plus contagieux, et le faible respect du port du masque et des mesures de distanciation, notamment dans les transports et les magasins. Mais l'une des principales raisons de l'accélération de l'épidémie reste la campagne de vaccination laborieuse, sur fond de défiance d'une grande partie de la population vis-à-vis des autorités. A peine environ un tiers des Russes sont totalement immunisés, selon le site spécialisé Gogov, alors que le pays a développé quatre vaccins, dont le Spoutnik V.

Le Kremlin a reconnu la semaine dernière l'échec de sa campagne de vaccination en comparaison avec l'Europe, mais a mis ce revers sur le compte de l'absence de "prise de conscience des citoyens". Malgré tout, le

gouvernement, soucieux de préserver une activité économique fragilisée par la pandémie, se refuse à toute mesure drastique comme un confinement. Le président Vladimir Poutine a préféré décréter la semaine dernière une période chômée au niveau national du 30 octobre au 7 novembre, une mesure qu'il avait déjà prise à trois reprises dans le passé.

Ces jours fériés sont censés réduire la circulation des personnes et donc du virus. Mais en l'absence de confinement obligatoire, de nombreux Russes comptent partir en vacances pendant la période de restrictions. Le maire de Sorchi, une station balnéaire située sur la mer Noire, a ainsi dit s'attendre à l'arrivée de 100.000 visiteurs et les sites des

voyagistes sont pris d'assaut, avec une explosion des prix des billets d'avion pour la Turquie et l'Égypte. Le Kremlin a exprimé mercredi sa préoccupation, mettant en garde contre des "conséquences épidémiologiques", tout en réaffirmant que ces déplacements n'étaient "pas interdits".

Autre destination populaire qui devrait connaître un afflux de touristes, la Crimée a renoncé à mettre en place un confinement généralisé du 30 octobre au 7 novembre, mais la commune de Sébastopol multiplier les contrôles de pass sanitaires. La très touristique deuxième ville du pays, Saint-Petersbourg, a pour sa part décidé de fermer quasiment tous les lieux publics pendant cette période et d'interdire les événements culturels et sportifs.

Levée de l'obligation du masque en extérieur à Rio

Le port du masque ne sera plus obligatoire en extérieur à partir de jeudi dans l'Etat de Rio de Janeiro, a annoncé mercredi le gouverneur Claudio Castro, une mesure rendue possible par l'avancée de la vaccination contre le Covid-19. "Nous allons assouplir le port du masque en extérieur et c'est un motif de célébration. Plus d'un an et demi après la déclaration de l'état de calamité en raison de la pandémie, c'est une victoire importante pour tous", s'est réjoui le gouverneur sur Twitter.

Les masques ne seront obligatoires que dans des lieux fermés accueillant du public, "grâce à l'avancée de la vaccination et au faible taux de transmission" du Covid-19. Dans la ville de Rio, les boîtes de nuit et les salles de concert seront autorisées à ouvrir à nouveau, avec une jauge à 50% de leur capacité. À Brasilia, la levée du port du masque obligatoire en extérieur doit entrer en vigueur à partir du 3 novembre.

Les autorités de Sao Paulo, la plus grande métropole du pays, envisagent de faire de même, mais aucune date n'a été annoncée pour le moment. Plus de 68.000 personnes sont mortes du Covid-19 dans l'Etat de Rio de Janeiro, avec un taux de mortalité de 394 pour 100.000, très supérieur à la moyenne nationale (288 pour 100.000).

Mais le nombre quotidien de nouveaux décès a fortement chuté ces dernières semaines grâce à l'avancée de la vaccination, avec notamment plus de 65% des personnes ayant suivi un parcours vaccinal complet dans la ville de Rio.

La Nouvelle-Zélande présente son projet de réouverture des frontières

La Nouvelle-Zélande a esquivé jeudi un plan de réouverture de ses frontières, fermées depuis plus de dix-huit mois, dans un contexte de pression croissante de ses ressortissants bloqués à l'étranger. Le ministre en charge de la lutte contre le Covid-19 Chris Hipkins a annoncé que les personnes en provenance des Samoa, du Tonga, du Vanuatu et de Tokelau, des îles du Pacifique pourront, à partir de novembre, se rendre en Nouvelle-Zélande sans avoir à effectuer de quarantaine. Cette possibilité devrait

également entrer en vigueur, au début de l'an prochain, pour des ressortissants en provenance de pays à faible risque de contamination, a-t-il ajouté.

M. Hipkins a également déclaré qu'à compter de novembre, les 14 jours de quarantaine à l'hôtel, actuellement imposés à toute personne en provenance de l'étranger, sera ramenée à sept jours et remplacée par un isolement à domicile. Il a reconnu que la fermeture des frontières a pendant longtemps été un rempart contre le virus mais que l'apparition à Auckland du variant Delta,

beaucoup plus contagieux, a changé la donne.

La plupart des nouvelles infections enregistrées sont désormais d'origine locale. "Nous sommes également très conscients de la pression au niveau des frontières alors que le monde commence à s'ouvrir et que de plus en plus de Néo-Zélandais, ici et à l'étranger, souhaitent revoir leurs proches", a-t-il déclaré.

Actuellement, des dizaines de milliers de Néo-Zélandais vivent à l'étranger se bousculent pour réserver une des 4.000 chambres

d'hôtels réservées aux quarantaines. M. Hipkins a déclaré que ces changements permettront d'offrir plus de chambres et que l'objectif est de passer à l'isolement à domicile au cours des trois premiers mois de 2022, lorsque 90% de la population néo-zélandaise sera entièrement vaccinée. Il a ajouté qu'aucune décision n'a été prise quant à savoir si le régime d'isolement à domicile s'appliquera uniquement aux ressortissants de retour en Nouvelle-Zélande ou s'il comprendra également les voyageurs étrangers. Le porte-parole de

l'opposition Covid, Chris Bishop, a qualifié ce plan de "strict minimum", affirmant que les arrivants entièrement vaccinés en provenance de pays à faible risque ne devraient pas avoir à être placés à l'isolement. "Il est temps que nous nous ouvrons au monde. Nous ne pouvons pas rester enfermés derrière les murs de la forteresse Nouvelle-Zélande", a-t-il déclaré.

La Nouvelle-Zélande n'a jusqu'ici enregistré que 28 décès dus au coronavirus sur son sol et les 5 millions d'habitants ont vécu presque normalement pendant une large partie de la pandémie.

Les Soudanais dans la rue au quatrième jour du coup d'Etat

Après une nouvelle nuit de heurts avec les forces de sécurité, les manifestants hostiles au coup d'Etat militaire au Soudan ont réinstallé jeudi des barricades à Khartoum, sur fond de pressions internationales croissantes pour un retour du pouvoir civil. Lundi, le général Abdel Fattah al-Burhane, désormais seul aux commandes de ce pays pauvre d'Afrique de l'Est plongé dans le marasme politique et miné par les conflits, a dissous le gouvernement censé assurer la transition vers la démocratie et arrêter ministres et hauts responsables civils.

Ce coup d'Etat a provoqué des manifestations quotidiennes principalement dans la capitale Khartoum, émaillées de violences qui ont coûté la vie depuis lundi à au moins sept manifestants selon un dernier bilan de la médecine légale. Avec des barricades de branchages, de pneus brûlés et de pierres, les manifestants bloquent les avenues de la capitale en pleine "désobéissance civile".

Seules quelques boulangeries sont ouvertes, où se pressent des familles, tandis que comme ces quatre derniers jours, les rideaux de fer des magasins restent baissés. "Les forces de sécurité tentent de démanteler toutes les barricades en tirant des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc", a déclaré à l'AFP Hatem Ahmed, un manifestant à Khartoum. "Mais on les réinstalle dès qu'elles partent. On ne partira que quand un gouvernement civil sera institué".

Des vidéos partagées sur les réseaux sociaux ont montré des Soudanais réclamant lors de manifestations nocturnes un "pouvoir civil".



La plupart des organisations de la société civile, les syndicats et associations dissoutes par le général Burhane, ont déjà donné rendez-vous aux opposants au coup d'Etat. Samedi, ils veulent "un million de manifestants" pour dire non au putsch et réclamer que le général Burhane, commandant militaire durant les trois décennies de pouvoir sans partage d'Omar el-Béchir, rejoigne ce dernier à la prison de haute sécurité de Kober à Khartoum. En 1989, M. Béchir, lui aussi un général, avait pris le pouvoir par un coup d'Etat contre le Premier ministre élu démocratiquement Sadeq al-Mahdi. Avant d'être mis à l'écart par l'armée en avril 2019 sous la pression d'une révolte populaire.

Lundi, c'est Abdallah Hamdok, le chef du gouvernement de transition mis en place en août 2019, qui a été renversé par le général Burhane. Il est chez lui à Khartoum mais n'est "pas libre de ses mouvements" selon l'ONU. L'émissaire de l'ONU au Soudan, Volker Perthes, a rencontré mercredi M. Hamdok et le général Burhane, en réitérant son appel à "un retour au processus de transition" et à la "libération immédiate de tous ceux arrêtés arbitrairement". Car les forces de sécurité ont aussi rafle militants et manifestants pour tenter d'en finir avec l'opposition au coup d'Etat.

Selon le ministère de l'Information, fidèle au gouvernement déchu, "quartiers et rues de Khartoum sont

bloqués par des véhicules blindés et des hommes armés", alors que "des femmes ont été traînées" au sol. A l'étranger, l'Union africaine et la Banque mondiale ont fait monter la pression sur l'armée, la première suspendant le Soudan de ses institutions et la seconde cessant son aide, vitale pour ce pays. Les Etats-Unis ont eux suspendu une partie de leur aide et l'Union européenne a menacé de suivre.

Pour tenter d'expliquer son coup de force, le général Burhane a invoqué mardi le risque de "guerre civile". Mais les ambassadeurs occidentaux ont répété que, pour eux, "M. Hamdok est toujours le Premier ministre et son gouvernement le pouvoir constitutionnel". Après

qu'un grand nombre de diplomates soudanais ont annoncé rejoindre le camp de l'opposition, le général Burhane a limogé six ambassadeurs, dont celui de Chine, de l'UE, de France et des Etats-Unis. "Nous ne voulons pas que le Soudan retourne aux heures sombres de son histoire", a tweeté le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell. Khartoum venait tout juste de retrouver sa place dans le concert des nations après le renversement de Béchir.

Les manifestants, eux, font valoir qu'ils ont appris leur leçon. Fin 2018 et 2019, ils avaient campé des mois jusqu'à forcer l'armée à démettre M. Béchir, au prix d'une répression qui a fait plus de 250 morts.

Erdogan mise à fond sur les échanges avec l'Afrique

Le président Recep Tayyip Erdogan qui sort d'une nouvelle crise avec les Occidentaux a profité d'une récente tournée africaine, à la veille du sommet du G20 à Rome, pour renforcer les liens de la Turquie avec le continent. Les mines, la santé, l'énergie, les infrastructures, aucun secteur n'échappe aux appétits des hommes d'affaires turcs qui multiplient les partenariats, vendus comme des accords "gagnant-gagnant".

Se détournant peu à peu de ses marchés européens traditionnels, la Turquie a déjà quintuplé ses échanges commerciaux avec l'Afrique, de 5,4 milliards de dollars en 2003, date de l'arrivée au pouvoir de M. Erdogan, à 25,4 milliards en 2020. De retour d'une tournée en Angola, au Togo et au Nigeria - au moment où ses relations se tendaient une fois de plus avec les Etats-Unis, le Canada et huit pays européens - le président turc vient d'annoncer, lors d'un Forum économique sur l'Afrique à Istanbul la semaine dernière, son in-

tentention de tripler encore ces échanges.

L'un des domaines aussi stratégiques que délicats de cette coopération porte sur la défense, dans laquelle la Turquie a engrangé récemment avec ses drones de vrais succès commerciaux et militaires, comme en Libye. "Les industries de défense offrent de nouvelles opportunités" souligne Mursel Bayram, professeur à l'Université des sciences sociales d'Ankara. "Mais la Turquie peut aussi apporter son expérience dans de nombreux domaines tels que l'agriculture et la santé, par exemple en construisant des hôpitaux comme au Soudan, en Somalie et en Libye", nuance-t-il.

M. Erdogan - qui a un jour présenté la Turquie comme une nation "afro-eurasienne", en raison d'une relative proximité avec la Libye à travers la Méditerranée, a visité 30 des 54 pays d'Afrique.

Le nombre d'ambassades turques sur le continent est passé de 12 à 43 depuis 2002 et la compagnie nationale,

Turkish airlines, y dessert désormais plus de 60 destinations. "La principale raison de notre intérêt croissant pour l'Afrique, c'est qu'on en voit le potentiel", confie à l'AFP le président du Conseil des relations économiques extérieures de Turquie, Nail Olpak. Il cite notamment le besoin pressant du continent en infrastructures, de l'électricité aux ponts, à l'eau potable ou au traitement des déchets, des domaines où l'industrie turque excelle.

Des entreprises turques ont déjà construit une mosquée au Ghana, un stade couvert au Rwanda, une piscine olympique au Sénégal et travaillent actuellement sur un aéroport au Soudan. Par ailleurs, l'Algérie est devenue l'un des principaux fournisseurs de gaz naturel à Ankara, lui permettant de "réduire notre dépendance à la Russie et à l'Iran", relève M. Bayram.

Pour les responsables africains, les sociétés turques offrent des emplois et des biens à des prix compétitifs, souvent favorablement comparés aux concu-

rents chinois, les investisseurs omniprésents sur le continent. "La Turquie est pour nous un ami fiable qui veut investir en Afrique", a lancé le ministre tanzanien du Commerce et de l'Industrie, Kiti Mkuumba, lors du Forum d'Istanbul, auquel participaient une quarantaine de ministres turcs et africains.

La patron du Bureau des investissements ougandais, Morrison Rwakamba, souhaite que les Turcs s'intéressent à l'agriculture et à l'agro-industrie dans son pays. "Avec la Turquie, la relation se fonde sur des intérêts mutuels et un partenariat gagnant-gagnant, ce qui est déjà un bon point de départ", déclare-t-il à l'AFP.

Et le moment est particulièrement propice avec une livre turque au plus bas qui rend les exportations encore plus compétitives. "Cela monte en flèche", confirme Muzaffer Suat Utku, vice-président des relations internationales de la banque d'investissements Aktif Bank, qui se présente comme la "banque du commerce extérieur avec

l'Afrique". "Nos exportateurs et nos investisseurs sont sans arrêt en réunion en Afrique", indique-t-il.

Certains analystes font valoir que la Turquie a aussi beaucoup mieux géré ses relations en Afrique que la Chine, dont les projets ont souvent endetté les pays en développement. "Si on compare entre la Turquie et la Chine, on voit la différence pour les habitants", relève Federico Donelli, chercheur en relations internationales à l'Université de Genève.

"Les populations locales sont davantage impliquées, avec aussi parfois un échange de savoir-faire", ajoute-t-il. La politique étrangère de M. Erdogan a régulièrement suscité des tensions avec l'Occident, ses critiques l'accusant de manquer de stratégie. Mais en Afrique, les experts estiment que le président turc adopte une approche beaucoup plus réfléchie. "C'est un plan à long terme, pas du court terme", affirme M. Bayram en faisant valoir les investissements dans la santé, l'éducation, la formation et la place des femmes.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

QUI FAIT UNE BONNE MARGE	ORIGIN-ALITÉ	ANÉANTIR	BIEN FAMILIER EN FOLIE	VERSATILITÉ	ÉVEIL	SYMBOLE DE L'ARGON	GRECQUE	ENTRE DEUX VINS	FRÉNÉS-IES
↓	↓	↓				↓		↓	↓
GAZ RARE					CHASSEUR				
					CARDIN-AUX				
TRUCIDE			PRONOM			LETTRES DE PANETTA			
LETTRES DE RABAT		PASSER À L'ACTION	PARÉIL EN KABYLIE			JEUNE			
					EN BONUS	ROMAINS	ROULÉE	PARTIE D'UN ENSEMBLE	
POT MAROCAIN ERRENT									
4 ^e CALIFE			COMPRISE						
TÊTE DE GIRAFE			DÉCHIFFRÉE			DE BAS EN HAUT TOURNE		NICHON	
CRACK		GRECQUE			GRAND SABLÉ	RAYON	SYMBOLE DU NEON		
		POSSESSIF							
TRANCHE			HOMME DU MONDE						
			APERÇU						
CLAMSE-RAI NEON							EN VENTE		
		CONNU			FOLIS				

Solution mots flechés d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	P	A	R	I	E	D	E	N	O
C	A	C	H	E	S	N	O	U	S
P	A	R	I	E	I	C	T	E	R
R	E	M	U	N	E	R	E	E	M
L	E	E	G	I	T	E	E		
N	A	P	S	I	E	B	E	N	E
U	E	C	A	M	E	L	E	O	N
C	L	A	B	E	A	N	T	I	
S	U	P	L	N	D	I	T		
N	O	I	R	O	A	S	I		
D	R	A	I	N	S	A	M	E	
U	S	E	E	D	R	E	S	S	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmoutya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017 www.ojd.ma

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Subit une sus pension pendant les Cent Jours.
- II. Couche de glace. - Endommage.
- III. Cela fait un mètre carré. - Les Anglais y sont les bienvenus.
- IV. Appliqués. - Ne se contente pas de copier.
- V. Mort. - Sont dans les regs plutôt que dans les ergs.
- VI. Mal calculée. - Pose un problème.
- VII. Une preuve que la bouteille est dangereuse. - Résisté.
- VIII. Il y a longtemps qu'on n'en fait plus de biftecks. - Auteur d'Un taxi mauve. - Sans bavure.
- IX. Il se lave en famille. - Ne vaut rien s'il est édenté.
- X. Farcies de gras.

VERTICALEMENT.

- 1. Résume pour se faire comprendre.
- 2. Repos en chemin. - Terre des poètes irlandais.
- 3. Possessif. - Un cadeau qu'on devrait faire tout de suite.
- 4. Peuvent avoir de bons fonds. - Ça use les souliers.
- 5. Finit dans le pastis. - Mise au point.
- 6. Berceau de Roméo et Juliette.
- 7. Fait office de modérateur. - Raid plus ou moins amical.
- 8. Chacun le rend à son départ. - Circonscire.
- 9. Mémorable raclée. - Était plus modeste que la DS.
- 10. Il est tombé de haut. - On se tait à son passage.
- 11. Interjection. - Procurant des sensations fortes.
- 12. Elles font la loi.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen									
1								2	2			1	9				8	
	6	4	7										4			5		
9	3		6		1		5					8	4	5	3		7	
3		8	5		4		2									8	9	
	9	5		6		3	8					1		6	9	8		5
	4		3		7	9		5				5	9					
	7		2		8		3	9					1	3	8		5	6
					3	5	7						2	9				
5												8		5	7			2
Difficile									Expert									
			5					1		5			9			3		
		6	7		2	8							5	2				
	2				4	9				6	9							
	4				1					6			9	3		7	8	
	3									9			8	2		4		
	9		6					5				1	3	6	4			
		3	8					9								5	4	
		7	1		6	5							1	7				
6					7							8	4					6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
9	5	1	8	3	7	4	6	2	1	4	9	3	8	7	6	5	2
7	2	6	4	1	5	3	9	8	7	6	3	2	9	5	1	4	8
8	4	3	6	9	2	7	1	5	5	8	2	1	6	4	3	7	9
5	6	9	2	4	3	1	8	7	3	7	1	8	5	6	2	9	4
3	1	2	7	8	9	5	4	6	2	5	8	9	4	1	7	6	3
4	8	7	1	5	6	2	3	9	6	9	4	7	3	2	5	8	1
6	9	5	3	2	1	8	7	4	4	2	5	6	1	8	9	3	7
2	3	4	9	7	8	6	5	1	8	3	7	5	2	9	4	1	6
1	7	8	5	6	4	9	2	3	9	1	6	4	7	3	8	2	5
Difficile									Expert								
6	4	8	1	5	9	3	2	7	3	1	8	5	7	9	4	2	6
7	9	3	2	4	6	5	8	1	5	4	6	2	3	1	8	7	9
5	1	2	7	8	3	9	4	6	9	7	2	8	6	4	3	1	5
3	8	5	4	7	1	6	9	2	2	6	9	1	4	7	5	8	3
2	6	4	3	9	8	7	1	5	8	5	1	3	2	6	9	4	7
1	7	9	5	6	2	8	3	4	4	3	7	9	8	5	2	6	1
4	3	7	9	2	5	1	6	8	1	2	3	7	5	8	6	9	4
9	5	6	8	1	4	2	7	3	6	9	5	4	1	2	7	3	8
8	2	1	6	3	7	4	5	9	7	8	4	6	9	3	1	5	2

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	I	N	V	U	L	N	E	R	A	B	L	E
II	R	E	T	R	O	U	V	E		R	O	C
III	R	A	T	A	G	E		C	L	A	I	R
IV	E	N		T	O	M	A	T	E	S		A
V	A	T	R	E		E	C	O	S	S	E	S
VI	L		U	S	A	N	T		T	E	T	E
VII	I	C	I		O	T	I	T	E		A	M
VIII	S	I	N	U	S		V	I	R	A	L	E
IX	E	V	E	N	T	R	E	R		N	O	N
X	S	E	R	I	E	U	S	E	M	E	N	T



L'offre économique et commerciale du Maroc exposée au Club de la Bourse de Helsinki

Pour répondre à la question «Why-Morocco?», le Club de la bourse de Helsinki a ouvert ses portes, mercredi, le temps d'une opération de séduction au rythme de la nouvelle marque nationale de l'investissement et d'export «Morocconow», projetée dans le cadre d'un événement consacré à la promotion de l'offre marocaine dans ce domaine.

Organisé à l'initiative de l'ambassade du Royaume en Finlande et en Estonie, dans un contexte de reprise économique post-pandémique au Maroc et en Finlande et de dynamisme caractérisant les relations bilatérales entre Rabat et Helsinki, cet événement a été l'occasion de rassembler une quarantaine de dirigeants d'entreprises, acteurs économiques et responsables finlandais autour d'un panel de discussion sous le thème «Profil économique et opportunités d'investissement au Maroc», rapporte la MAP.

Dans son allocution de bienvenue, l'ambassadeur du Maroc en Finlande, Mohamed Achgalou a mis en exergue l'excellence des relations bilatérales historiquement empreintes du respect et de compréhension mutuels entre les deux pays amis.

Une telle entente politique, conjuguée à l'offre économique hautement compétitive et aux innombrables atouts, constitue, selon le diplomate marocain, «un cadre favorable, encourageant et unique dans la région, mis à la disposition des investisseurs finlandais afin d'explorer et bénéficier du potentiel du marché marocain et, au-delà, vers l'Afrique et le reste du Monde.

Il a relevé, dans ce contexte, «l'existence de certains obstacles objectifs à maîtriser afin de hisser les relations économiques au même niveau des liens politiques et des perceptions positives entre les deux pays et les deux peuples. Cet événement a été animé par Ali Mehrez, chef du département des secteurs divers à l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations, Jari Kaihari et Rajae Serrout, respectivement directeur et conseillère au bureau régional de «Business Finland» à Casablanca, Kamal Leghzioui, directeur du bureau régional de la Banque Centrale Populaire Copenhague, et Dr. Ari Petajavaara, PDG de l'entreprise finlandaise (SmokeEvacOy) et modérateur du panel.

Lors de cette rencontre qui a connu la présence également de la directrice Afrique du Nord au ministère des Affaires étrangères finlandais Ann-Christine Krank, les participants ont eu droit à un aperçu général sur les profils et tendances économiques et commerciales du Royaume, suivi d'une séance de réseautage et d'échange sur les questions d'intérêt spécifique.

L'impact de la pandémie sur l'emploi se révèle plus grand que prévu



L'impact de la pandémie sur l'emploi est plus fort que prévu, révèle un récent rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) consacré à l'impact du Covid-19 sur le marché du travail.

La dernière édition de l'Observatoire de l'OIT montre, en effet, que «la perte en nombre d'heures de travail en 2021 en raison de la pandémie sera sensiblement plus importante que celle qui avait été estimée auparavant».

L'étude dont c'est la huitième édition («Le Covid-19 et le monde du travail»), a été rendue publique mercredi 27. Cette édition fait état d'une reprise stagnante au niveau mondial et des disparités importantes entre économies développées et écono-

mies en développement. Une évolution à deux vitesses qui «menace l'ensemble de l'économie mondiale», affirme l'organisation onusienne.

En effet, comme le souligne Guy Ryder, directeur général de l'OIT, «la trajectoire actuelle du marché du travail est marquée par une reprise stagnante, avec l'apparition de risques majeurs de détérioration, et par de grands écarts entre économies développées et économies en développement».

D'après les estimations de l'OIT, le nombre global d'heures travaillées en 2021 devrait désormais se situer «4,3% en dessous des niveaux d'avant la pandémie (au quatrième trimestre 2019), soit l'équivalent de 125 millions d'emplois à plein temps».

Pour l'organisation internationale, il ne fait aucun doute que cette variation constitue une révision significative par rapport à sa prévision de juin dernier, qui le situait 3,5% en dessous des niveaux d'avant la pandémie, soit 100 millions d'emplois à plein temps.

A titre de comparaison, elle rappelle qu'au troisième trimestre 2021, le total des heures travaillées dans les pays à revenu élevé était 3,6% plus faible qu'au quatrième trimestre 2019.

En outre, «la diminution du nombre d'heures travaillées atteignait 5,7% dans les pays à faible revenu, et 7,3% dans les pays à revenu intermédiaire inférieur au cours de la même période», précise-t-elle.

Dans sa dernière étude, l'OIT

note également que «l'Europe et l'Asie centrale ont connu les pertes les plus faibles en heures travaillées en comparaison aux niveaux d'avant la pandémie (2,5%). Elles sont suivies par l'Asie et le Pacifique à 4,6%, tandis que l'Afrique, les Amériques et les Etats arabes enregistraient des baisses respectives de 5,6%, 5,4% et 6,5%».

A en croire l'organisation, les différences majeures observées au niveau du déploiement de la vaccination et les mesures de relance budgétaire alimenteraient largement ces grands écarts.

A propos des vaccins, et selon ses estimations, «pour 14 personnes entièrement vaccinées au deuxième trimestre 2021, c'est l'équivalent d'un emploi à plein temps qui a été ajouté au marché du travail dans le monde». C'est dire que cela a permis de stimuler la reprise.

Notons qu'en l'absence de vaccins, les pertes en heures travaillées auraient atteint 6,0% au niveau mondial au deuxième trimestre 2021 au lieu du chiffre actuel de 4,8%.

L'OIT estime toutefois que «le déploiement très inégal de la vaccination signifie que l'effet favorable a été le plus fort dans les pays à revenu élevé, s'est avéré négligeable dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et a été proche de zéro dans les pays à faible revenu».

Pour mettre fin rapidement et de manière efficace à ces déséquilibres, l'organisation appelle à la

solidarité internationale sur les vaccins.

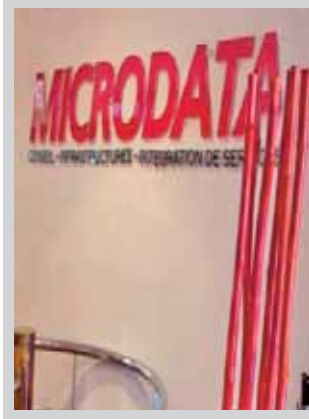
Quand bien même les mesures de relance budgétaire continueraient de constituer l'autre facteur essentiel de l'évolution de la reprise, force est de constater que «quasiment rien n'est fait pour combler les écarts en matière de relance budgétaire». Puisqu'environ 86% de ces mesures se concentrent dans les pays à revenu élevé.

Alors que «les estimations montrent qu'en moyenne, une hausse de 1% du PIB annuel augmenterait le nombre d'heures de travail annuelles de 0,3 point de pourcentage par rapport au dernier trimestre 2019», fait savoir l'OIT.

Quoi qu'il en soit, les dernières prévisions sont telles qu'un soutien concret financier et technique s'impose, soutiennent les auteurs de cette étude. Sans quoi, prévient-ils, on assistera à la persistance de «grands écarts» entre pays développés et pays en développement au sein des tendances de la reprise au niveau de l'emploi. Car, la crise du Covid-19 ayant également affecté la productivité, les travailleurs et les entreprises et accentué les disparités, comme le rappelle l'étude, les prévisions montrent que «des écarts de productivité entre pays avancés et pays en développement devraient se creuser et passer de 17,5:1 à 18:1 en termes réels, soit le niveau le plus haut depuis 2005».

Alain Bouithy

“
Le nombre global d'heures travaillées en 2021 se situera 4,3% en dessous des niveaux d'avant la crise sanitaire selon l'OIT



Microdata enregistre un CA en baisse de 61,5% au troisième trimestre

Le chiffre d'affaires de Microdata s'est établi à 57,9 millions de dirhams (MDH) au 3ème trimestre de 2021 contre 150,4 MDH à la même période en 2020, soit un retrait de 61,5%.

Cette baisse est principalement due à des retards de facturations causés par le glissement conjoncturel des livraisons de matériel informatique, fortement impacté par les perturbations de fabrication et de logistique autour des équipements électroniques chez les principaux constructeurs de technologie de l'information (IT) à l'échelle internationale, une des répercus-

sions systémiques majeures liées à l'épidémie de Covid-19, explique Microdata dans un communiqué financier trimestriel.

Le chiffre d'affaires à fin septembre 2021 totalise 423,6 MDH, en baisse de 25,6% par rapport à l'exercice 2020, ajoute la même source.

Par ailleurs, l'encours de l'endettement financier a connu une baisse de 29,4%, puisqu'il est passé de 114,1 MDH au 30 septembre de 2020 à 80,6 MDH au terme des 9 premiers mois de 2021. Le communiqué fait également ressortir que l'endettement financier à fin septembre 2021 est

principalement composé de concours bancaires à court-terme. L'encours leasing, quant à lui, représente 7,5% de l'endettement financier, et l'encours de l'emprunt Crédit moyen et long Terme ne pèse que 1,6%.

"Cependant, compte tenu de la reprise économique attendue et de l'amélioration inéluctable des conditions d'approvisionnement durant la période post-Covid, le management est optimiste au sujet du retour du chemin de la croissance pour l'activité de Microdata, durant les prochaines périodes", souligne le communiqué.

Hausse prévisionnelle de 21% de la production d'olives

La production d'olives devrait augmenter de 21% par rapport à la campagne agricole précédente, a indiqué, récemment, le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohamed Sadiki.

En réponse à une question orale sur "la nouvelle campagne agricole" à la Chambre des conseillers, M. Sadiki a souligné

que la production d'agrumes devrait augmenter de 14% et celle d'olives de 21% par rapport à la campagne précédente, avec une hausse de la surface plantée pour atteindre 1.200.000 ha, soit une augmentation de 4%.

D'autre part, M. Sadiki a relevé que la conjoncture délicate imposée par la pandémie de Covid-19 à travers le monde a mis en avant le rôle central de l'agriculteur et du secteur agricole au Maroc dans le financement des marchés intérieurs et dans la réalisation de la sécurité alimentaire, notant que la modernisation et le professionnalisme qui caractérisent désormais l'agriculture marocaine, ainsi que le tissu national structuré de la production agricole, ont permis d'atteindre durant la précédente campagne agricole des chiffres et indicateurs qui en font l'une des meilleures saisons jamais enregistrées, rapporte la MAP.

A cet égard, le ministre a fait remarquer que la valeur ajoutée agricole a enregistré, au cours de la campagne précédente, une croissance importante estimée entre 17 et 19%, et ce grâce aux bons résultats des différentes filières de production, notamment les céréales, les arbres fruitiers et

la production animale, ce qui va contribuer à la relance de l'économie nationale et à l'amélioration de ses performances pour atteindre un taux de croissance de plus de 5,5%, particulièrement après l'impact de la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte, il a souligné que la production totale des céréales a atteint 103,2 millions de quintaux, soit la deuxième meilleure production dans l'histoire de l'agriculture marocaine, alors que la production des fruits et légumes s'est élevée à des niveaux significatifs.

Le ministre a en outre relevé que la production des principaux arbres fruitiers lors de cette saison sera nettement supérieure à celle de la campagne précédente, selon les prévisions initiales, surtout en cas d'amélioration des conditions climatiques en cette conjoncture.

S'agissant de la production animalière, poursuit M. Sadiki, le nombre du cheptel est resté stable grâce au programme d'aide au bétail élaboré par le ministère et ce, malgré la succession de deux saisons agricoles caractérisées par un déficit pluviométrique, en particulier dans certaines régions. Il a également relevé le bon état de santé du cheptel au niveau nation-



nal grâce au suivi sanitaire et aux différentes campagnes de vaccination menées par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) et aux efforts des vétérinaires privés accrédités et des professionnels du secteur.

Et de conclure que l'agriculture marocaine fait face à de nouveaux défis, que le ministère œuvrera à relever à travers une mise en œuvre rigoureuse de la stratégie "Génération Green" qui allie développement humain et

durabilité du développement agricole, en plus du renforcement de la souveraineté alimentaire du Royaume, conformément aux Hautes orientations Royales et en harmonie avec les objectifs du nouveau modèle de développement et aux engagements du programme gouvernemental 2021-2026, qui a conféré au secteur agricole une importance capitale faisant de l'émergence d'une classe moyenne agricole l'un de ses principaux engagements.



Au cours de la campagne précédente, la valeur ajoutée agricole a enregistré une croissance importante estimée entre 17 et 19%

Légère baisse de l'IPC au cours du mois de septembre à Marrakech

L'indice des prix à la consommation (IPC), dans la ville de Marrakech, a connu, au cours du mois de septembre dernier, une baisse de 0,1% par rapport au mois précédent, en passant de 104,3 à 104,2.

Cette variation est le résultat de la baisse de 0,7% de l'indice des produits alimentaires et de la hausse de 0,3% de l'indice des produits non alimentaires, a indiqué la Direction régionale du Haut-commissariat au plan (HCP) à Marrakech-Safi dans sa note de synthèse sur l'évolution de l'IPC dans la ville de Marrakech entre août et sep-

tembre 2021.

Comparé au même mois de l'année précédente, l'IPC du mois de septembre dernier dans la ville de Marrakech, a enregistré une hausse de 1% en passant de 103,2 à 104,2, conséquence de la hausse de l'indice des produits non alimentaires de 1,9% et de la baisse de celui des produits alimentaires de 0,3%, explique la Direction.

Pour ce qui est de l'indice des neuf premiers mois de 2021, il a connu une hausse de 1,2% par rapport à la même période de 2020, en passant de 102,1 à 103,3, rapporte

la MAP.

Pour les variations des indices des produits non alimentaires observées entre août et septembre 2021, la hausse a concerné principalement les "Transports", les "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer", et "Les Articles d'habillement et chaussures" avec 1% et les "Loisirs et culture" avec 0,4%.

De leur côté, les indices des classes alimentaires ont enregistré entre août et septembre 2021, une baisse notamment pour les prix des "Poissons et fruits de mer" avec

6,3%, des "Viandes" avec 4%, des "Fruits" avec 3,2%, et des "Légumes" avec 2,1%.

En revanche, les prix ont augmenté de 3,1% pour les "Pain et céréales", de 0,6% pour les "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes (ND)", de 0,4% pour les "Huiles et graisses", de 0,2% pour le "Café, thé et cacao" et de 0,1% pour le "Lait, fromage et œufs".

Au niveau national, l'IPC a connu, au cours du mois de septembre 2021, une hausse de 0,7% par rapport au mois précédent.

Cette variation est le résultat de la hausse de 1,2% de l'indice des produits alimentaires et de 0,2% de l'indice des produits non alimentaires.

Les hausses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Fès et à Settat avec 1,5%, à Beni Mellal avec 1,4%, à Kénitra avec 1,1%, à Guelmim avec 1%, à Oujda avec 0,8%, à Casablanca, Rabat, et Laâyoune et Safi avec 0,7% et à Errachidia avec 0,6%.

En revanche, des baisses ont été enregistrées à Al-Hoccima avec 1,1% et à Marrakech avec 0,1%.

Art & culture

La gratuité pour combattre le piratage en ligne

Une solution miracle adoptée par les éditeurs de bandes dessinées japonaises

Pour une fois, la lutte contre le piratage est constructive. Les éditeurs de mangas japonais ont lancé des applications gratuites afin d'extirper les lecteurs et fans de l'illégalité. Un schéma win-win, à même de prolonger le boom des ventes physiques des bandes dessinées japonaises. En effet, l'essor et la multiplication des traductions illégales en ligne n'a certes pas entravé les ventes record de mangas aux quatre coins du monde, mais l'alternative légale mise en place a du sens et à plus d'un titre.

Éviter le sabotage des histoires en est un. Le piratage en ligne de mangas pouvait par moments être la source d'incompréhensions nées des différences entre les multiples traductions. Et pour cause, à l'inverse des séries TV sur les plateformes de streaming, les derniers épisodes des mangas japonais à succès ne sont pas traduits si-

multanément dans les autres langues.

Prenons l'exemple du célèbre manga, One Piece, le plus vendu de l'histoire, avec 470 millions de tomes écoulés depuis sa première parution, un 22 juillet 1997. Publiées au Japon, chaque mercredi dans le Weekly Shōnen Jump, un magazine hebdomadaire de référence connu pour avoir publié également Naruto, Bleach, et Dragon Ball, entre autres, les aventures de Luffy et son équipage pirate sont scannées puis diffusées en version Raw, un format numérique de photo, dont la qualité laisse franchement à désirer. 24 heures plus tard, ce sont les traductions en anglais qui sont insatisfaisantes pour la majorité. Enfin, le vendredi, les versions en français des chapitres sont publiées, avec des visuels et des traductions de qualité. A tel point que certains traducteurs ont été embauchés pour faire partie de la révolution récemment

opérée.

En effet, la Shueisha, maison d'édition japonaise fondée en 1925, a embauché les traducteurs français de quelques sites sauvages pour lancer fin septembre une version française de son application Manga Plus. Un service créé en 2019 et disponible en sept langues (français, anglais, espagnol, thaï, indonésien, russe, portugais brésilien). Il offre un accès gratuit, légal et simultané à chaque nouveau chapitre pour une durée limitée. Une alternative légale à travers laquelle la Shueisha fait d'une pierre deux coups : La disparition des sites pirates et la diffusion à grande échelle des mangas qu'elle édite. Et notamment, huit séries en français, dont One Piece, My Hero Academia, Jujutsu Kaisen et Kaiju N°8, et 118 mangas dans sa version anglaise.

"Depuis le lancement de Manga Plus, il y a eu plusieurs exemples de

gros sites proposant des mangas illégalement qui ont cessé de publier des mises à jour. Il y a aussi des services web qui ont interdit à leurs utilisateurs de publier des liens vers les versions piratées des séries disponibles sur l'application", se félicite la Shueisha auprès de l'AFP, dont l'appli compte pas moins de cinq millions d'utilisateurs actifs mensuels.

Il n'est donc pas étonnant que ce modèle mette à mal le piratage. "Nous espérons que le développement d'offres légales comme Manga Plus permettra de convertir les lecteurs en les faisant aller des sites de mangas pirates vers des offres légales et que les ventes de mangas à l'étranger augmenteront encore", conclut la Shueisha dans un entretien accordé à l'AFP. On ne serait vraiment pas contre, d'autant qu'il est rare que la lutte contre le piratage mette tout le monde d'accord.

Chady Chaabi



Tir mortel d'Alec Baldwin

Un "certain laisser-aller" régnait sur le tournage, d'après le shérif



L'assistant réalisateur du film "Rust" a reconnu qu'il n'avait pas vérifié l'arme avec laquelle Alec Baldwin a tué accidentellement la directrice de la photographie du tournage, où "un certain laisser-aller" régnait en matière de sécurité, selon le shérif supervisant l'enquête.

Les responsabilités n'ont pas encore été établies mais des poursuites pénales contre l'acteur Alec Baldwin, également producteur exécutif du western à petit budget, ne sont toutefois pas exclues, a déclaré mercredi la procureure de Santa Fe (Nouveau-Mexique), Mary Carmack-Altwhies, lors d'une conférence de presse.

Aucune arrestation n'a eu lieu à ce stade et les auditions des témoins qui se trouvaient au ranch de Bonanza Creek, où Halyna Hutchins a été mortellement touchée le 21 octobre, se poursuivent. Outre Alec Baldwin, d'autres protagonistes du drame pourraient également être mis

en cause par la justice, comme l'assistant réalisateur Dave Halls, qui avait remis l'arme à l'acteur pour la répétition d'une scène et a reconnu ne pas l'avoir vérifiée avant le drame.

"Je pense qu'il y avait un certain laisser-aller sur ce plateau et je pense qu'il y a des questions sur lesquelles l'industrie (du cinéma) et peut-être l'Etat (du Nouveau-Mexique) doivent se pencher", a lancé le shérif du comté de Santa Fe, Adan Mendoza. Selon plusieurs témoins, Dave Halls avait annoncé à Alec Baldwin que l'arme était "froide", ce qui signifie dans le jargon du cinéma que le revolver est vide et inoffensif. L'armurier du tournage, Hannah Gutierrez-Reed, 24 ans, pourrait aussi avoir à rendre des comptes.

Sur un film, l'armurier est responsable des armes utilisées lors des différentes prises et doit s'assurer en permanence qu'elles ne présentent pas de danger pour l'équipe. Les

armes à feu sont censées être gardées sous clef lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Selon les dépositions recueillies par les enquêteurs, Hannah Gutierrez-Reed a affirmé qu'elle avait placé en sûreté les revolvers devant être utilisés pour la répétition d'Alec Baldwin lorsque l'équipe a quitté le plateau pour la pause-déjeuner, mais pas les munitions.

Dave Halls a de son côté témoigné que l'armurière lui avait montré l'arme apportée sur le plateau après la pause et dit se souvenir avoir vu trois cartouches "factices" dans le barillet. "Il admet qu'il aurait dû toutes les vérifier mais ne l'a pas fait", écrit un enquêteur dans son rapport. Or les perquisitions menées sur le tournage ont abouti à la saisie de 500 cartouches, factices ou à blanc, parmi lesquelles semblent aussi se trouver des munitions réelles, ce qui doit encore être confirmé par des analyses de police scientifique, a dit le shérif.

Jean-Marie Heydt présente son livre "Mohammed VI, la vision d'un Roi: actions et ambitions"

L'universitaire et écrivain franco-suisse Jean-Marie Heydt, a présenté, mercredi à Dakhla, son livre intitulé: "Mohammed VI, la vision d'un Roi: actions et ambitions".

Présenté dans le cadre de la conférence inaugurale de l'Ecole nationale de commerce et de gestion (ENCG), à l'occasion du démarrage de l'année universitaire 2021-2022, sous le thème: "Sahara marocain: liens avec l'Afrique", ce livre met l'accent sur la dynamique de changement enclenchée dans différents domaines sous l'impulsion de S.M le Roi Mohammed VI, depuis Son accession au Trône, mettant en avant le rôle du Maroc en tant que leader régional et sa relation avec l'Afrique.

Ce livre de 181 pages se décline en 8 chapitres, à savoir "les réformes sociales", "la régionalisation avancée", "le préalable au statut avancé", "la phase opérationnelle", "les réalisations économiques", "les grands chantiers" et "le Maroc et son environnement international".

M. Heydt, qui est également membre du Conseil scientifique de l'Observatoire d'études géopolitiques et président d'honneur de la Conférence des Organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe, a partagé avec l'auditoire les axes traités dans son livre et qui traduisent le regard qu'il porte sur le Maroc d'aujourd'hui, notamment les différents projets et réformes d'ordre politique, économique et social, plaçant "l'humain" au cœur des priorités.

Dans son ouvrage, il a mis en exergue la nouvelle politique du Maroc dans le domaine migratoire qui est de nature à renforcer son rôle d'interlocuteur privilégié entre le Nord et le Sud, rappelant que pas

moins d'un millier de conventions bilatérales entre le Maroc et les pays africains ont été signées dans des domaines variés.

S'exprimant lors de la conférence inaugurale, M. Heydt a mis en relief cette politique Sud-Sud qui permet aujourd'hui au Maroc d'affirmer son africanité, tout en marquant un développement exceptionnel avec les pays européens, comme en atteste son Statut avancé reconnu en 2008 par l'Union européenne, et le Partenariat de

voisinage immédiat approuvé en 2011 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Pour l'universitaire franco-suisse, le Maroc a su ainsi durant ces deux dernières décennies, réaliser une métamorphose généralisée sans pour autant perdre ses valeurs, et ce grâce à la vision modernisatrice de son Souverain. Cette modernité lui vaut aujourd'hui d'être le pont de ce grand lac intérieur qui est au milieu des terres, a-t-il poursuivi.



Bouillon de culture

Poésie

La famille du poète disparu Mohamed Toubi a fait dernièrement don du legs culturel du défunt aux Archives du Maroc, indique mercredi un communiqué de l'institution bénéficiaire.

Ce don constitué, entre autres, de recueils, un film documentaire, des bandes sonores, des calligraphies ou encore des correspondances avec des écrivains et des poètes, est une "manière d'enrichir la mémoire collective, vocation première des Archives du Maroc", souligne la même source, précisant que cette collection offerte a été rassemblée à l'initiative des chercheurs Alaâ Eddine Khiati et Saïd Boutabssil.

A la réception de ce don, les Archives du Maroc ont exprimé leurs remerciements aux ayants droit du poète disparu, leur assurant qu'elle s'engage à conserver cet héritage culturel et à le mettre à la disposition des chercheurs et du grand public.

Mohamed Toubi (1955-2004) est l'auteur de nombreux recueils et autres publications, entre autres, "Sayidat Atatriz Bilyacout" (La brodeuse au saphir) et "Ayqonoutou Achir Al Arabi" (L'icône de la poésie arabe).

Festival

Le répertoire musical marocain en partage durant 4 soirées inoubliables avec 10 stars marocaines, 14 jeunes talents, 40 musiciens et plus de 1,2 million de spectateurs sur les réseaux sociaux Wecasablanca à l'occasion de la célébration du 5ème anniversaire de la marque.

Organisé par Casablanca Events et animation, ce festival qui arrive à point nommé pour souffler comme un vent de retour à la normale tant attendu par les artistes, les professionnels du secteur de l'événementiel et le public, a séduit plus de 1,2 million de spectateurs qui, mesures sanitaires obligent, ont suivi les concerts sur les réseaux sociaux Wecasablanca, indique un communiqué de Wecasablanca.

C'est avec le sourire triomphant et ému d'Achraf Bricha, grand vainqueur de la compétition Studlive, que le Wecasablanca festival s'est clôturé dimanche, 24 octobre 2021, précise la même source, ajoutant que durant 4 fabuleuses soirées, ce festival musical haut en couleur a parcouru le riche répertoire musical marocain avec quelques-unes des plus belles voix contemporaines.

La soirée mettant à l'honneur l'Aïta, le samedi 23 octobre, a battu tous les records avec plus de 450.000 personnes qui ont visionné ce concert inédit que plus de 250.000 internautes ont soutenu avec des likes, des messages d'encouragement et des applaudissements virtuels pour les artistes et les organisateurs, témoignant ainsi de leur joie de retrouver leurs idoles sur scène... même à distance.

La campagne digitale menée sur les réseaux sociaux Wecasablanca (Facebook, YouTube, Instagram) et le portail www.wecasablanca.com a ainsi permis de toucher plus de 4 millions de personnes à travers des publications, des stories, des vidéos et des lives mettant à l'honneur le patrimoine musical marocain, poursuit le communiqué.

Le 12^{ème} Salon régional du livre ouvre ses portes à Khénifra

Le 12^{ème} Salon régional du livre a ouvert, mercredi, ses portes à Khénifra, avec la participation de plusieurs maisons d'édition, de bibliothèques, d'écrivains, de poètes et d'organismes culturels venus présenter leurs dernières publications.

Organisé jusqu'au 1er novembre par la Direction régionale de la culture à la région de Béni Mellal-Khénifra, en collaboration avec la Direction du livre, des bibliothèques et des archives, cet événement s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie du département de la culture visant à rapprocher le livre du grand public et à encourager et consacrer la passion pour la lecture aux niveaux local et régional.

Au menu de cette édition, organisée en partenariat avec la préfecture de la province de Khénifra et le Conseil communal de Khénifra, figurent notamment des séances de signature de livres et de nouvelles publications, des spectacles et plusieurs activités culturelles et éducatives

destinées aux enfants.

Cet événement, qui s'insère également dans le cadre de la mise en oeuvre du programme annuel des salons régionaux du livre, verra l'organisation d'une série d'activités parallèles au sein de plusieurs établissements scolaires et espaces culturels de la province avec la participation d'acteurs culturels issus des cinq provinces de la région de Béni Mellal-Khénifra.

Parmi les moments forts de cette édition, l'organisation d'une conférence sur la thématique de "La production du livre au Maroc et dans la région" avec la participation du romancier Abdelkrim Jouiti et de la secrétaire régionale de l'Association des bouquinistes, Samira Chair, et de représentants des maisons d'édition.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur régional du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (Département de la culture) dans la région de Béni Mellal-Khénifra, Hassan Harnane, a indiqué que la

12^{ème} édition du Salon régional du livre verra la participation de plusieurs écrivains, poètes et intellectuels issus des différentes provinces de la région.

Le programme de cette édition prévoit plusieurs séances de signature de livres et de nouvelles publications ainsi qu'une myriade de lectures poétiques, outre la présentation de plus de 25 ouvrages d'écrivains marocains.

Plus de 30 exposants prennent part à cette édition qui ambitionne de rapprocher le livre des différentes franges de la société à travers une programmation riche et variée, a-t-il fait savoir, notant que ce Salon vise également à encourager les générations montantes à s'adonner à la lecture afin qu'elles puissent enrichir leurs connaissances.

M. Harnane a en outre affirmé que ce Salon se veut aussi un espace de rencontre, de communication et d'échange sur les nouveautés de la scène culturelle nationale, régionale et locale.

" MIDI CAISSE D'EMBALLAGE" - SARLAU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 Octobre 2021 à Casablanca - il a été établi les statuts d'une société SARLAU aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : " MIDI CAISSE D'EMBALLAGE " - SARLAU

OBJET : *NÉGOCIANT: (Achat - vente des caisses d'emballages en bois et en plastiques - Négoce-Transport de Marchandises, Import- Export.)

SIÈGE SOCIAL: Groupe At-takkaddoum GH 2 -17, 2ème Sidi Bernoussi -Casablanca

CAPITAL SOCIAL : Cent Mille dirhams (100 000 DH) et divisé en Mille parts sociales d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune numéroté de 1 à 1000. Le capital social est réuni entre les mains d'un seul associé comme suit :

Mr. Mohamed MADIDY ... 1 000 PARTS

Soit au total 1 000 PARTS

GERANCE: Mr. Mohamed MADIDY, gérant pour une durée illimitée. Le gérant peut engager la société par sa seule signature.

DÉPOT LEGAL : Le dépôt légal est effectué au Centre Régional d'investissement de la Wilaya de Casablanca .

POUR EXTRAIT ET MENTION

LA GERANCE

N° 9240/PA

" Sté BOURJ ELECT SARL "

Au capital de 100.000dh

Siège social : Route souani succursale ait youssef ou alibniouaryghel ait youssef ou ali -AL-HOCEIMA-

L'assemblée générale extraordinaire du 14/10/2021 de la société « BOURJ ELECT SARL » au capital de 100.000,00dh dont le siège social est Route souani succursale ait youssef ou alibniouaryghel ait youssef ou ali-Al-Hoceima a approuvé :

- Dissolution anticipée de la société BOURJ ELECT SARL.
- Nomination de M. TAYSIRE Ahmed Liquidateur de la société

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 27/10/2021 sous le N°682.

N° 9241/PA

CONSTITUTION

Sté ABDELL-ALIMENTATIONSARL

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 12/10/2021 à Al-Hoceima, il a été constituée une société SARL dont les caractéristiques sont :

DENOMINATION: Sté ABDELL-ALIMENTATION SARL

OBJET SOCIAL : Tenant un magasin de distribution d'alimentation générale.

SIÈGE SOCIAL: Port d'Al-Hoceima.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Cent mille dirhams (100.000,00dh).

EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.

GERANCE : la société est gérée par Mr. RAIS Malik et Mr. EL IDRISSI Abderrahouni.

DÉPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 28/10/2021 sous le N° de registre analytique 3527.

N° 9242/PA

STE « EVERY DAY MARKET »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 31.08.2021 de la Sté «EVERY DAY MARKET» SARL AU, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Magasin 1. 35 Lot Belair 2 Champs de Course il a été décidé :

- * Dissolution anticipée,
- * Désignation d'un liquidateur en la personne de Mr. KTIRI Najib
- * Fixation du siège de la liquidation,

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce, le 26.10.2021, sous le n° de dépôt 4714/2021, et le RC n° 67 295.

LE LIQUIDATEUR N° 9243/PA

Fiduciaire ZAHIR SARLAU

Au capital de 100.000,00 DHS

Siège social : Rue IBN AICHA Imm. Paris 3ème étage Bureau N° 11 Guélliz Marrakech.

Tél / Fax : 05 24 43 41 06

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P enregistré à Marrakech le 04/09/2021, il a été constitué une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : AKNOU ALIMENTATION GÉNÉRALE
- 2) Capital social : fixé à la somme de 100.000,00 dhs.
- 3) Siège social : Propriété dite "ABWAB ALATLASS GH8-9-10-6" Imm A4, RDC fraction devise 6 et 6A comprenant un magazine et mezzanine Askajour Mhamid Marrakech
- 4) Objet :
 - Tenant un magasin alimentation générale en détail
 - Marchand ou intermédiaires effectuant importation et exportation
- 5) Gérance : Mme. BEN LAMINE HASNA, gérante pour une durée illimitée.
- 6) Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Marrakech le 16/09/2021 sous le N° M09_21_2390153 RC N° 118633.

N° 9244/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'intérieur

Province de sidi Ifni

Commune de sidi Ifni

Avis d'Appel d'offres ouvert sur offre de prix

N°06/2021/BC

Le : 23 Novembre 2021 à 10H30mn, il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de Sidi Ifni à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

ACHAT DE CIMENT, TROTTOIRS ET CARREAUX

- Projets réservés aux Petites et Moyennes Entreprises.
- Le cautionnement Provisoire est fixé à la somme de six mille dirhams (6 000,00)
- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois cent quatre vingt dix huit mille six cent quarante dirhams, (398 640,00) TTC.

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune de Sidi Ifni, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31

N° 9246/PA

du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre communal.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 9245/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRESCO-LAIRE ET DES SPORTS

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès

Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°48/DTZ/INV/2021

Le lundi 22 novembre 2021 à 9 H, il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour Travaux de construction de deux Blocs administratifs aux écoles primaires Sidi Abdellah et Tizi Ousli -Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : dix mille dirhams (10000,00)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-deux dirhams (599952,00 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par lèglement de consultation.



Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale

du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès

Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°49/DTZ/INV/2021

Le lundi 22 novembre 2021 à 9 H, il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE BASSATINE LOUZ POUR ABRITER L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE BASSATINE LOUZ A LA COMMUNE JBARNA -PROVINCE DE TAZA-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : dix mille dirhams (10000,00)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux millions huit cent cinquante-sept mille quatre cent quarante six dirhams. (2857446,00DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par lèglement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (ce certificat dispense de la fourniture du dossier technique) conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°9247/PA



Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale

du Préscolaire & des Sports

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation De la région Fès - Meknès

Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°50/DTZ/INV/2021

Le lundi 22 novembre 2021 à 9 H, il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA rue Allal El Fassi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour Travaux d'extension de l'école BIR ANZARANE à la Commune MAKNASSA CHARKIYA pour abriter l'école communautaire BIR ANZARAN -Province de Taza-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA., il peut être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : dix mille dirhams (10000,00)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million quatre cent dix-neuf mille soixante douze dirhams. (1419072,00DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service de bâtiment équipement et patrimoine -Direction Provinciale Rue Allal Al Fassi-TAZA.
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par lèglement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (ce certificat dispense de la fourniture du dossier technique) conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°9248/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAROUANNT
CERCLE TALIOUINE
CAIDAT ASSAKI
C/R ASSAKI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
04/B.C/ASS/2021
SÉANCE PUBLIC
Le 25/11/2021 à 10 H. II sera procédé, dans la salle de réunions de la CT ASSAKI, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, concernant : ADDUCTION EN EAU POTABLE AU CENTRE ASSAKI ET AU DOUAR BOULGOU COMMUNE ASSAKI PROVINCE DE TAROU-DANT. (IERE TRANCHE).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service des marchés de la CT ASSAKI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (20.000,00dhs) vingt mille dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (825 474,56dhs) huit cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-quatorze Dirhams.56cts
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148du décret n°2.12.349relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit Envoyer Leurs Plis Par Courrier Recommandé Avec Accusé De Réception Au Bureau D'ordre De La CT ASSAKI;
- Soit Déposer Contre Révisé Leurs Plis Au Service des Marchés de la Commune.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics suite à Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014); www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultations.
Observation : Le Dossier A Présenter Par Chaque Concurrent Est Mis Dans Un Pli Fermé Portant les Mentions Citées En Article N° : 29 De Décret N° : 2.12.349 Du 20mars 2013 Relatif Aux Marchés Publics.
N° 9234/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAROUANNT
CERCLE TALIOUINE
CAIDAT ASSAKI
C/R ASSAKI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°

05/B.C/ASS/2021
SÉANCE PUBLIC
Le 25/11/2021 à 11 H. II sera procédé, dans la salle de réunions de la CT ASSAKI, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, concernant : CONSTRUCTION DU RESERVOIR SEMI-ENTERRÉ DE CAPACITÉ DE 20M3 POUR DESSERVIR LES DOUARS ANDOUR, TAYERT, SAOLILA ET IKERMECHA RELEVANT DE LA CT ASSAKI DE LA PROVINCE DE TAROU-DANT.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service des marchés de la CT ASSAKI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (5.000,00dhs) cinq mille dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (129 312.00 dhs) Cent vingt Neuf Mille Trois Cent Douze Dirhams.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31et 148du décret n°2.12.349relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit Envoyer Leurs Plis Par Courrier Recommandé Avec Accusé De Réception Au Bureau D'ordre De La CT ASSAKI;
- Soit Déposer Contre Révisé Leurs Plis Au Service des Marchés de la Commune.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics suite à Arrête du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014); www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultations.
Observation : Le Dossier A Présenter Par Chaque Concurrent Est Mis Dans Un Pli Fermé Portant les Mentions Citées En Article N° : 29 De Décret N° : 2.12.349 Du 20mars 2013 Relatif Aux Marchés Publics.
N° 9235/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
30/BG/2021
Le 22/11/2021 à 10 Heures , il sera procédé, dans la salle des réunions du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à

l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à L'ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER POUR L'EQUIPEMENT DU SIEGE DE LA PROVINCE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30000,00 DHS (trente mille DIRHAMS).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de: 670764.00 DHS (six cent soixante dix mille sept cent soixante quatre dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013)
- La Soumission électronique est autorisée conformément à l'arrêté n°20-14 du 4 Septembre 2014.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre révisé leurs plis au service des Marchés au niveau du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia.
- Soit remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer leurs Offres par voie électronique.
Important :
1-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 10 du Règlement de la Consultation.
2-Les échantillons seront déposés au niveau du nouveau siege de la Province de Youssoufia, contre décharge au plus tard le 19/11/2021 à 10h heures 00 Minutes (Date limite).
N° 9236/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°31/INDH/2021
Le 22/11/2021 à 11 Heures , il sera procédé, dans la salle des réunions du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à L'EQUIPEMENT DU CENTRE SOCIAL D'IGHOUD / PROVINCE DE YOUSOUFIA.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de :30000,00 DHS (trente mille dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de: 704855,86DHS (sept cent quatre mille huit cent cinquante cinq dirhams et quatre vingt six centimes).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013)
- La Soumission électronique est autorisée conformément à l'arrêté n°20-14 du 4 Septembre 2014.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre révisé leurs plis au service des Marchés au niveau du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia.
- Soit remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer leurs Offres par voie électronique.
Important :
1-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 10 du Règlement de la Consultation.
2-Les échantillons seront déposés au niveau du nouveau siege de la Province

de Youssoufia, contre décharge au plus tard le 19/11/2021 à 11h heures 00 Minutes (Date limite).
N° 9237/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°32/INDH/2021
Le 22/11/2021 à 12 Heures , il sera procédé, dans la salle des réunions du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à L'Equipement de la bibliothèque de proximité d'ighoud.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :25000,00 DHS (vingt cinq mille dhs).
L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de: 518664.00DHS (cinq cent dix huit mille six cent soixante quatre dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013)
- La Soumission électronique est autorisée conformément à l'arrêté n°20-14 du 4 Septembre 2014.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre révisé leurs plis au service des Marchés au niveau du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer leurs Offres par voie électronique.
Important :
1-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article 10 du Règlement de la Consultation.
2-Les échantillons seront déposés au niveau du nouveau siege de la Province de Youssoufia, contre décharge au plus tard le 19/11/2021 à 12h heures 00 Minutes (Date limite).
N° 9238/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MARRAKECH
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**AVIS D'EXAMENS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
ANNEE 2021**

Le président de la commune de sidi hajjaj oued hassar, annonce que les examens d'aptitude professionnelle pour l'année 2021 seront organisés au profit des fonctionnaires qui ont satisfait six ans d'ancienneté dans leur grade à la date du premier test des examens stipulés dans les décisions réglementaires suivant le tableau ci-dessous :

Grade	Nombre des postes	Conditions	Date et lieu d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers
Technicien 3ème grade	01	6 ans d'ancienneté au grade de technicien 4ème grade	07 novembre 2021 Siège de la commune (salle de réunion)	5 novembre 2021
Adjoint administratif 2ème grade	01	6 ans d'ancienneté au grade d'adjoint administratif 3ème grade	07 novembre 2021 Siège de la commune (salle de réunion)	5 novembre 2021
Adjoint technique 2ème grade	02	6 ans d'ancienneté au grade d'adjoint technique 3ème grade	13 novembre 2021 Siège de la commune ou un autre emplacement à définir plus tard	12 novembre 2021
Technicien 1ème grade	01	6 ans d'ancienneté au grade de technicien 2ème grade	31 décembre 2021 Siège de la commune (salle de réunion)	17 décembre 2021

Les demandes de participation doivent être déposées au bureau d'ordre de la commune.

*Dossier de candidature :
- Demande de participation validée par le chef service,
- Copie de l'arrêté de nomination dans le grade actuel,
- Copie de l'arrêté du dernier avancement,
- Copie de la CINE,

Tout dossier de candidature incomplet sera rejeté et sans préavis.

N°9239/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES ET DU TRANSPORT TERRESTRE

**DIRECTION RÉGIONALE
DEL'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE
TANGER-TÉTOUAN-ALHOCEIMA**

**CAISSE POUR LE
FINANCEMENT ROUTIER**

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU DE TÉTOUAN**

**TRAVAUX DE DEDOUBLEMENT DE LA RN2 DU PK77+000 AU
PK87+000 ET D'UN OUVRAGE D'ART SUR OUED AL HAMRA AU
PK87+000 DE LA RN2 (PROVINCE DE TÉTOUAN)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 34/2021/CFR

Le **15 décembre 2021 à 11 heures**; il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux de dédoublement de la RN2 du PK77+000 au PK87+000 et d'un ouvrage d'art sur oued AlHamra au PK87+000 de la RN2 (Province de Tétouan).

Le maître d'ouvrage est La Caisse pour Financement Routier, représentée par son Directeur. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau représenté par la Direction Générale des Routes et du Transport Terrestre et la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tanger-Tétouan-AlHoceima, représentées par leurs Directeurs. La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré pendant les heures ouvrables au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : Deux millions dirhams (**2 000 000.00 DHS**).

Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier (CFR).

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de : Cent soixante cinq millions cent vingt cinq mille soixante dix neuf dirhams, soixante centimes toutes taxes comprises (**165 125 079,60**)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 12 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer électroniquement via le portail des marchés public (www.marchespublics.gov.ma)

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Il est prévu une visite des lieux des lieux le **02 décembre 2021 à 10 heures**. Le lieu de rencontre prévu au service infrastructures de la DPETL de Tétouan. Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

- Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'originale) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
B : Travaux routiers et voiries urbaine	S	B1 : travaux de terrassement routiers courants. B3 : ouvrage d'assainissement routier et traitement de l'environnement. B5 : Assises non traitées et enduits superficiels. B6 : Assises traitées et enrobés à chaud.
D : Construction des ouvrages d'art	1	D1 : Ouvrage d'art courant en béton armé

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

- Le dossier additif comprend :
 - > Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages par le concurrent ou la personne habilitée à cet effet ;
 - > Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages ;
 - > Une attestation bancaire justifiant la disposition de l'entreprise à la date de l'ouverture des plis d'un fond de roulement d'au moins 15 MDH. Cette attestation doit être récente et datant de l'année 2021.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtbn.gov.ma

N°9183/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'OUZZANE
CERCLE D'OUZZANE
CAIDAT DE BNI QOLLA
CT DE BNI QOLLA

ANNONCE
**Organisation des Examens d'Aptitude
Professionnelle au titre de l'année 2021**

La commune de Bni Qolla organise des examens d'Aptitude professionnel au titre de l'année 2021 au profit de ses fonctionnaires appartenant à son budget et remplissant les conditions réglementaires jusqu'au 31 décembre 2021 dans la limite du côta et selon les délais prévus au tableau ci-dessous :

Grade à Concourir	Conditions réglementaire requises	Nombre de poste à concourir	Date des examens	Date et lieu de dépôt des candidatures
Adjoint administratif 1^{er} grade	Examen ouvert au profit des Adjoint Administratif 2 ^{ème} grade ayant au moins six (6) ans de services effectifs en cette qualité	01	28/11/2021	L'imprimé de la Demande de Candidature doit Etre retiré auprès du services des ressources humaines et déposé au bureau d'ordre communal jusqu'au 24/11/2021 Dernier délai de rigueur.
Adjoint Technique 2^{ème} grade	Examen ouvert au profit des Adjoint Technique 3 ^{ème} grade ayant au moins six (6) ans de services effectifs en cette qualité	01		

N°9181/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
COMMUNE DE JORF EL MELHA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09/SM/2021
(Séance publique)

Le **Mercredi 24 novembre 2021 à 11 heures**, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Président de la commune de jorf el melha à l'ouverture des plis concernant :

N°	Objet du marché	cautionnement provisoire	Coût estimatif (dh)
09/SM/2021	AFFERMAGE SOUK HEBDOMADAIRE ET SOUKA JORF EL MELHA AU TITRE DE L'ANNEE 2022	QUATRE CENT MILLE (400.000.00)dh	(4.400.000,00) Quatre million quatre cent mille dhs

*Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service marche de la commune de jorf el melha, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma; il peut être également envoyé par e-mail aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 02-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatives aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme, aux dispositions des articles 27 - 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatives aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune urbaine jorf el melha.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposer leur offre par voie électronique suite à l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 02-12-349 précité.

- DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT :

*Note indiquant ressources humains et technique des concurrents.

Dossier additif:

Cahier des prescriptions spéciales paraphés à chaque page et signés à la dernière page.

Pour plus d'informations prière contacter le service concerné au Tél N° 05-37-99-01-31

N°9182/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION MARRAKECH - SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 24/AREF/2021

Le 22/11/2021 à 11 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech - Safi, Service des achats et des marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet : **L'acquisition du matériel d'enseignement d'éducation physique et sport au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS en deux lots séparés:**

lot	Objet	Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
1	L'acquisition du matériel d'enseignement d'éducation physique et sport au profit des établissements scolaires collégiaux relevant de l'AREF MS	9 000,00 DHS (Neuf mille dirhams)	569 952,00 DHS (Cinq cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante-deux dirhams)
2	L'acquisition du matériel d'enseignement d'éducation physique et sport au profit des établissements scolaires qualifiants relevant de l'AREF MS	9 000,00 DHS (Neuf mille dirhams)	613 680,00 DHS (Six cent treize mille six cent quatre-vingt dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

Les documentations et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie - Service des achats et des marchés - sise à : Rue Abou Obaida Daoudiate Marrakech avant le 19/11/2021 à 16 h (heure limite pour le dépôt).

N°9184/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 36/2021/CH/INV
« Séance publique »**

Le 22 novembre 2021 à 10 :00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	Objet	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	les travaux de démolition de dix (10) salles situés au sein des établissements scolaires primaires relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS	69 840,00 Dhs (soixante-neuf mille huit cent quarante dirhams)	1 000,00 Dhs (mille dirhams)
02	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de seize (16) salles pour l'enseignement préscolaire	171 266,40 Dhs (cent soixante et onze mille deux cent soixante-six dirhams quarante centimes)	3 000,00 Dhs (trois mille dirhams)
03	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de la cantine du lycée collégial IBN TOUMERT relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF - MS	26 270,40 Dhs (vingt-six mille deux cent soixante-dix dirhams quarante centimes)	1 000,00 Dhs (mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°9186/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION SOUSS MASSA

PRÉFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION BUDGET ET MARCHÉS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 24-INDH/2021**

Le Lundi 22 Novembre 2021 à 11h00min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : « **Travaux de construction d'un complexe d'assistance sociale à la commune territoriale Aourir, Préfecture d'Agadir Ida Outanane (INDH)**».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

✓ Le Montant du cautionnement provisoire est de : **TRENTE MILLE DIRHAMS (30.000,00 DHS)**.

✓ L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **UN MILLION VINGT NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT DIRHAMS (1.029.288,00DHS) TTC**.

✓ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) précité. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° :020-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :
 - *Pour les concurrents installés au Maroc :
 - > Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivré par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Système de qualification	Secteur	Qualification	Classe
Le nouveau système	A	A2	4

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°9185/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
COMMUNE DE TIT MELLIL
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME, ETUDES, AFFAIRES TECHNIQUE
ET MARCHÉS PUBLICS
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE ET MARCHÉS PUBLICS.
BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 08/2021

Le 23 / 11 /2021 à 11 H 00 Minute, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA ROUTE NATIONALE N°9 RELIANT LOTISSEMENT ANNAIM ET LA ZONE INDUSTRIELLE du PK 19+100 AU PK 21+900 RELEVANT DE LA COMMUNE DETIT MELLIL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(40 000,00) QUARANTE MILLE DHS**

L'estimation des couts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(1 637 100 , 00) UN MILLION SIX CENT TRENTE SEPT MILLE CENT DIRHAMS**

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ❖ -1 soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- ❖ 2- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ..
- ❖ 3- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité
- ❖ 4- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

- ❖ Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGÉE
B : TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE	4	B11-Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°9187/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° :65 /ZAG/2021.

SEANCE PUBLIQUE

Le 23 Novembre 2021, à partir de 09 h30 mn du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagora sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS DES TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
65/ZAG/2021	Acquisition des fournitures de bureau et informatiques destinées aux établissements scolaires, sessions de formation continue, et services administratifs relevant de la DP de l'AREF-DT à Zagora.	1 252 026.60	20 000.00	23/11/2021 à 09H30

Les dossiers de l'appel d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

N°9188/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHENIFRA
 COMMUNE HAD BOUHSSOUSSEN
 SERVICE PERSONNEL

AVIS

D'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle

Au profit des fonctionnaires de la commune Had BouhssousSEN.

Le président de la commune Had BouhssousSEN

Des examens d'aptitudes professionnelles vont être organisés au titre de l'année 2021 pour l'accès aux grades supérieurs ; au profit des fonctionnaires remplissant les conditions et relevant de la commune Had BouhssousSEN ; conformément au décret du chef du gouvernement N° 16 du 07 octobre 2020 :

Au titre de l'année	Examen professionnel pour l'accès au grade	Conditions de participation	Date d'examen	Poste ouvert	Dernier délai de dépôt de dossier
2021	Adjoint Technique 2ème grade	Six ans d'ancienneté dans le grade	30/12 /2021	13% de la totalité des fonctionnaires ayant les conditions.	15/12/2021

Les demandes de participation doivent être adressées au président de la commune Had BouhssousSEN ou bien déposées au service du personnel de la dite commune contre reçu de dépôt. Contenant la demande manuscrite, photocopie de la carte nationale et arrêtée de reclassement au grade.

N°9189/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT , DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°27/2021

Le 22/11/2021 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'EquipeMENT du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Achèvement des Travaux de construction de La route NC reliant la RP2137 à la RP2135 sur une longueur de 0,270km -Province d'el Kelaa des Sraghna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'EquipeMENT, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix mille huit cent Dirhams (10 800,00 DH).

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : sept cent vingt et un mille six cent soixante dirhams quatre-vingt centimes (721 660,80dh).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'EquipeMENT, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE

*** Pour les concurrents installés au Maroc**

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes:

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
B	B1- B3 et B5	5

***Les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation.

N°9191/PA

ROYAUME DU MAROC
 FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC N°25/2021/DCR

Le Mardi 23 Novembre 2021 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca – Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix relatif à la réfection par peinture des bâtiments au Complexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dirhams (20.000,00 DH).

Le montant de l'estimation des prestations est de : Un million Sept Cent Vingt Six Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dirhams (1 726 980,00 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca – Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 10 Novembre 2021 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification, qui tient lieu du dossier technique, selon le tableau suivant :

Nouveau système :		
Secteur	Classe	Qualification exigée
Q	2	Q1

Ancien système :		
Secteur	Classe	Qualification exigée
12	2	12.1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux alinéas 1 et 2 du paragraphe 2 du chapitre B de l'article 25 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

N°9190/PA

**ROYAUME DU MAROC
FONDATION
DE LA MOSQUEE
HASSAN II
DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT PUBLIC
N°24/2021/DT**

Le Mardi 23 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la fourniture de consommables pour le parc bureautique de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 6.500,00 DH (Six mille Cinq Cent Dirhams).

Le montant de l'estimation des prestations est Trois Cent Soixante Dix Sept Mille Huit Cent Quatre Vingt Dix (377.890,80 DH) Dirhams et Quatre Vingt Centimes.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9192/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT
, DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT n°28/2021**

Le 22/11/2021 à 11H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de La

logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux des accotements bétonnés au niveau de la RP2127 du PK 20+000 au PK 22+000 sur des sections discontinues

Province d'El Kelaa des Sraghna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : HUIT mille Dirhams (8000,00 DH).

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : cinq cent vingt-quatre mille sept cent soixante dirhams (524 760,00dh).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna.
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

N° 9193/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
, DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT n°29/2021**

Le 23/11/2021 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR LE CONTRÔLE DES CARRIERES SITUÉES DANS LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction

Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : seize Mille sept Cent Quarante Dirhams (16 740,00) Dirham.

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : un million cent seize mille dirhams. (1 116 000,00dh).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna.
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.

N° 9194/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MEDIOUNA
COMMUNE
DE TIT MELLIL
division d'urbanisme ,
affaires techniques
et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE,
ETUDE et MARCHÉS
PUBLICS.
BUREAU DES MARCHES
PUBLICS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERTS N° 09/2021**

Le 24 / 11 /2021 à 11 H 00 Minute, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
ACHAT DES BACS À ORDURES A LA COMMUNE DE TIT MELLIL en lot unique
Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DHS (10.000,00)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS CENT QUATRE CINQ MILLE SIX CENT DHS TTC (345 600,00)

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27- et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• 1- soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• 2- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ..

• 3- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité

• 4- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le siège du dépôt de la commune de Tit Mellil sis zone industrielle de tit mellil avant le 23 /11 /2021 à 16hr 30min,

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation

N° 9195/PA

**OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU NORD**

Extension des réseaux d'eau pour l'AEP par BF des douars relevant de la CT Zoumi et de la CT Moqriissat PROVINCE D'OUZZANE
**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT- N° 124
DR9/C/D/2021
Séance publique**

La Direction régionale du nordde l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : Extension des réseaux d'eau pour l'AEP par BF des douars relevant de la

CT Zoumi et de la CT Moqriissat PROVINCE D'OUZZANE.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 3700 000 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 37 000 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord, Adresse : 6, rue Melilla, Castilla Tanger - Tél :0539 32 85 15/20/25 Fax : 0539 94 02 08/ 0539 94 39 71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plus des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

N° 9196/PC

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TETOUAN
CERCLE DE TETOUAN
CAIDAT DE BENI HASSAN
COMMUNE .T. AL HAMRA**

Avis de report relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°:06/2021

Le Président de la Commune territoriale Al Hamra Porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :06/2021 (Aménagement des chemins vicinaux et pistes à la C.T.Al hamra) qui était prévue le 15/11/2021 à 11 h du matin , a été reportée le 24/11/2021 dans la même heure.

N° 9197/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TETOUAN
CERCLE DE TETOUAN
CAIDAT DE BENI HASSAN
COMMUNE .T. AL HAMRA**

Avis de report relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°:07/2021

Le Président de la Commune territoriale Al Hamra Porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :07/2021 (Aménagement du centre Al hamra) qui était prévue le 15/11/2021 à 13 h , a été reportée à une date ultérieure.

N° 9198/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
CONSEIL DE LA PROVINCE**

**Maître d'ouvrage: Le Président du conseil de la province de Sidi kacem
Année budgétaire:2021**

Le programme prévisionnel complémentaire des marchés que la maître d'ouvrage, Le Président du conseil de la province de Sidi kacem, envisage de lancer pour l'année budgétaire 2021 est le suivant:

Services						
Type de services	Objet de services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME, la coopérative et l'auto entrepreneur
Assistance technique	Suivi et le contrôle des travaux de renforcement de la production en eau potable des centres Zaggota-Selfate et localités avoisinantes (conduites et génie civil)	Communes Zeggota et Selfate	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	Service des marchés TEL: 053795377	

N°9199/PA

BOUZ INVEST SARL AU

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date 13/10/2021a Casablanca, il a été constituée une société S.A.R.L.AU ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BOUZ INVESTSARL AU
SIEGE SOCIAL : 96 bd Anfa etg n°9 Appt n°91 RES le printemps d'Anfa Casablanca.
OBJET SOCIAL : La promotion immobilière sous toutes ses formes, par acquisition, échange ; vente ; division, lotissement de tous immeubles urbains ou ruraux, bâtis ou non bâtis.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00dh DH divisé en (100) parts sociales, de 1000Dhs chacune réparti comme suit:
 - MARJAL SEA SARL de la somme en espèces de 100 000,00.DHS
GERANCE : Mr Bensouda Taoufik gérant de la Sté MARJAL SEA est nommé comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.
DUREE : 99 ans.
 - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 22/10/2021 RC n°519921.
 Pour extrait et mention.
N° 9206/PA

FONDATAX

Conseil financier et fiscal
SETUP CONSTRUCTION CONSTITUTION
 Au terme d'un acte ssp en date du 23 OCTOBRE 2021, il a été institué une société SARL AU avec les caractéristiques suivantes :
 1-Dénomination: SETUP CONSTRUCTION
 2-Siège social : 26, AVENUE MERS SULTAN, ETAGE 1 APPT 3-CASABLANCA
 Activité : TRAVAUX DIVERS OU DE CONSTRUCTION.
 4-Capital : Mr LAHCEN DAKOUN fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune
 5-Gérance: Mr LAHCEN DAKOUN est désigné gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
 6-L'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
 L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 797776 le 27/10/2021
N° 9207/PA

FONDATAX

Conseil financier et fiscal
REA AMENAGEMENT SARL AU
 R.C. : 520351
CONSTITUTION
 Au terme d'un acte ssp en date du 23 Octobre 2021, il a été institué une société SARL AU avec les caractéristiques suivantes :
 1-Dénomination: REA AMENAGEMENT
 2-Siège social : 26, AVENUE MERS SULTAN, ETAGE 1 APPT 3-CASABLANCA
 Activité : TRAVAUX DIVERS OU DE CONSTRUCTION.
 4-Capital : Mr YASSINE OUHAMMOU fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en

1000 parts sociales de 100 DH chacune
 5-Gérance: Mr YASSINE OUHAMMOU est désigné gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
 6-L'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
 L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 797785 le 27/10/2021
N° 9208/PA

MH STERNE - SARL AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/10/2021, il a été établi les Statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : MH STERNE
Forme Juridique : SARL AU
Objet : IMPORT, EXPORT ET NEGOCE
Siège Social : 23 BD OUKBA IBNOU NAFII HAY MOHAMMADI CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :
 • 1000 Parts attribuées à ... Mr. HOUTI RIDA.
GERANCE : * Monsieur HOUTI RIDA, gérant unique.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 26/10/2021... Sous le N°797611. La Société est immatriculée au RC sous le N° 520231.
N° 9209/PA

STE. FIDUMARK / SARL SIEGE SOCIAL / IMMEUBLE IMANE APPART.2

AV. ABDELKRIM ELKHA-TABI CAMP EL GOUL MARRAKECH
 TEL / 06.61.89.06.55 / 06.61.64.30.92
 FIXE : 08.08.59.62.13
 Aux termes d'un acte sous seing privé à Safi, en date du 05/10/2021, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes : « Dénomination : Société SLR BTP SARL, Objet : Etude de projet, coordination des travaux, entrepreneur de travaux divers ou construction, location d'engins et matériel de BTP, vente de matériaux et fournitures de construction, import et export, négoce et sous-traitance
 Siège social : N°658 Massira i-a -app. N°8 Ménara Marrakech,
 Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive
 Capital social : Est de 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dh chacune, entièrement libérées.
 Les associés : Monsieur El Houda Lahsen possède 500 parts sociales, et monsieur Loufandi Redouane possède 500 parts sociales.
 Gérance : La gérance est confiée aux deux associés de la société, monsieur El Houda Lahsen et monsieur Loufandi Redouane
 Dépôt légal : Il a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech, le

18/10/2021 sous le n°128629.

N° 9210/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DRAA TAFILALET PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE GOULMIMA CAIDAT GOULMIMA COMMUNE TERRITORIALE TADIGHOUST
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 01/2021

Le 29 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau du Président de la commune Territoriale Tadighoust à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:
 L'exploitation d'un bain au complexe administratif à la commune tadighoust
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (C.T Tadighoust). Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
 Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 20 Mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (1 000.00) mille dirhams
 Le coût estimé par la commission d'évaluation est de : (1 000.00) mille dirhams
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° 2.12.349 précité.
 Les concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre, (C.T Tadighoust)

- Soit l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
 - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le décret n° 2.12.349 précité, ainsi que la circulaire de monsieur le Ministre de l'Intérieur n° : 74 du 25/06/2006 concernant la procédure de simplification de location des biens communaux.
N° 9211/PA

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ŒUVRES SOCIALES À LA PROVINCE D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°05/APOS/2021
 Le Lundi 29 Novembre 2021 à 12 heures, il sera procédé aux bureaux de la Direction du centre Provincial de kinésithérapie sis à Hay Najd à El-Jadida 24030, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FOYER FEMININ A LA COMMUNE DE CHAIBATE DANS LA PROVINCE D'EL JADIDA.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction de l'Association Provinciale des Œuvres Sociales province d'El Jadida (Centre Provincial de kinésithérapie à HAY NAJD) sis à l'adresse ci-dessus.
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille dirhams (30 000.00 Dhs).
 - L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Cent Mille dirhams TTC. (1. 100.000,00dhsTTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux


dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 JOURMADA I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis aux bureaux de la direction du Centre Provincial de kinésithérapie sis à Hay Najd à El-Jadida 24030.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.
N° 9212/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI PRESIDENCE EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/UCD/2021
 Le 25/11/2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé :
ACQUISITION DE MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA (LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA ET LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA).
 Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
 Le présent appel d'offres est lancé en deux (2) lots :
 LOT N°1 : MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE DE L'UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI D'EL JADIDA
 LOT N°2 : MATERIEL SCIENTIFIQUE POUR LA FACULTE DES SCIENCES D'EL JADIDA
 Les cautionnements provisoires sont fixés à :
 LOT N°1: 20.000,00 DI-

RHAMS (VINGT MILLE DIRHAMS)
 LOT N°2: 25.000,00 DIRHAMS (VINGT-CINQ MILLE DIRHAMS)
 Les estimations des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage s'élèvent à :
 LOT N° 1 : UN MILLION TROIS CENT MILLE DIRHAMS HT-HDD (1 300 000,00 DH HT-HDD)
 LOT N°2 : UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEPT DIRHAMS ET DIX-HUIT CENTIMES HT-HDD (1 573 567,18 DH HT-HDD)
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'Université Chouaib Doukkali El Jadida.
 La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, sise à 2 Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres(le 24 novembre 2021 à 17h00mn) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
 - soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.
N° 9213/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de la Santé
 Délégation Provinciale
 Elklaa des Sraghna



السلكة المغربية
 وزارة الصحة
 المديرية الإقليمية
 قلعة السراغنة

Avis d'appel d'offres Ouvert N°15/2021

Le VENDREDI 26 novembre 2021 à 10H00, il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la délégation du Ministère de la santé à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix selon le tableau suivant :

N° A.O	Objet d'appel d'offre	Caution Provisoire (Dhs)	Qualification et Classification exigés	L'estimation du coût des prestations en Dh (TTC)	Heure
15/2021	DIAGNOSTIC , ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'HOPITAL ESSALAMA EL KELAA DES SRAGHNA	30 000,00 DH (TRENTE MILLE DIRHAMS)	D14-D15-D16-D18-D21	SIX CENT MILLE DIRHAMS (600 000,00 dhs)	10 heures

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des marchés de la délégation du Ministère de la santé à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA., ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
 Et en application des dispositions de l'article 31 du décret n° 2.12.349 susvisé, et les dispositions de la décision n° 20.14 du ministre de l'Economie et des Finances, du 04/09/2014, relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 ⇒ Soit envoyer leurs dossiers par voie électronique ;
 ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;
 ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service de sous ordonnancement de la délégation du ministre de la Santé d'EL KELAA SRAGHNA.
 ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

La visite des lieux aura lieu le **11/11/2021 à 10:00** Heures à l'hôpital ESSALAMA D'EL KELAA DES SRAGHNA (présence aux locaux de la délégation provinciale à EL KELAA DES SRAGHNA)
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de consultation.

N°9214/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation Provinciale
Elkalla des Sraghna



المملكة المغربية
وزارة الصحة
الدélégation الإقليمية
قلمة السراغنة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°11/2021
(Séance publique)

Le JEUDI 25/11/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la délégation de la santé d'EL KELAA DES SRAGHNA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

«FOURNITURE INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS DEREEDUCATION DESTINES AU CENTRE MEDICO SOCIAL A ELKALAA DES SRAGHNA – 2LOTS»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la délégation du ministère de la santé d'EL KELAA DESSRAGHNA, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

N° AAO	Objet	Caution Provisoire	Estimation TTC
11/2021	LOT1 :Achat de matériel technique de rééducation, appareillage orthopédique et d'orthophonie	10 000,00 Dhs (dix mille Dirhams, 00Cts)	500 000,00Dhs (cinq cent mille dirhams (TTC))
	LOT2 : Achat de fourniture pour rééducation d'orthoptie et d'orthophonie et réfraction	6000,00 Dhs (six mille Dirhams, 00Cts)	350000,00 Dhs (trois cent cinquante mille Dirham (TTC))

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :


- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marchés délégation de la santé d'EL KELAA DES SRAGHNA ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics au maître d'ouvrage.

La présentation de la documentation est **obligatoire (selon le règlement de consultation)**, et doit être déposé au service des marchés au plus tard le **Mercredi24/11/2021 à 10 Heures**, conformément à l'article 34 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 4 du règlement de consultation.

N°9215/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
الجهة الإقليمية
قلمة السراغنة

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 37/2021/BP/PAZ

Le Président du Conseil Provincial d'Azilal annonce aux publics que l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Creusement d'un forage d'exploitation au douar Iferden à la CT Agoudi N'lkheir, province d'Azilal

Creusement d'un forage d'exploitation au douar Tighighite Tazroualte Ait Mouh oubrahim à la CT Zaouite Ahnsal, province d'Azilal

Creusement d'un forage d'exploitation au douar Ait Amer à la CT Ait M'hamed, province d'Azilal

Est rectifié comme suit :

Pour les concurrents installés au Maroc


Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
H	H2	4

N°9218/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE
DIRECTION PROVINCIALE MOULAY YACOUB



المملكة المغربية
وزارة الشباب والثقافة والتواصل
قطاع الشباب
المديرية الإقليمية مولاي يعقوب

AVIS DE CONCOURS ARCHITECTURAL

N° 7/2021

Le 09/12/2021, à 10h00mn, Il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction provinciale moulay yacoub, du ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication, département de la jeunesse, à l'ouverture des plis des architectes relatifs au : concours architectural pour l'étude et la conception architecturale et suivi de l'exécution des travaux de Construction d'une Colonie de vacances à Ain chkef Province Moulay Yaacoub .

Le dossier du concours architecturale peut être retiré au service des affaires générales de la Direction provinciale moulay yacoub, du ministère de la jeunesse ,de la culture et de la communication, département de la jeunesse, adresse :AVBILAL BNOU RABAH OUED FES FES (À côté du marche oued Fès) il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante www.mjs.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : **70 000 000.00 Dirhams (soixante-dix millions dirhams hors taxe)**.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 120 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :


- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés précité ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté de Monsieur le ministre de l'économie et de finance N° 20-14 du 04/09/2014

Il est prévu une visite des lieux le 17/11/2021 au site du projet.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement du concours architectural.

N°9216/PA

Royaume Du Maroc
Ministère De L'intérieur
Region Beni Mellal Khenifra
Province Azilal
Conseil Provincial Azilal
SRHA



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
الجهة الإقليمية
قلمة السراغنة

AVIS DE CONCOURS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU PROFIT FONCTIONNAIRES CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL AU TITRE ANNEE 2021

Le Président du Conseil Provincial d'Azilal annonce qu'il sera organisé des concours d'aptitude professionnelle pour l'accès aux différents grades. Ces concours sont ouverts au profit des fonctionnaires du Conseil Provincial d'Azilal ayant **6 ans d'ancienneté au 1^{er} examen dans le grade concerné** selon le tableau ci-dessous :

Date de l'Examen	Grade concernés par l'Examen	Conditions de candidature aux examens	Nombre de Poste	Date limite candidature
21 Nov 2021	Adjoint Technique 3 ^o Grade	6 ans d'ancienneté au 20 Novembre 2021	13% de l'effectif du personnel Ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade	19 Nov 2021
	Technicien 3 ^o Grade			
	Rédacteur 1 ^o Grade			
	Adjoint Administratif 3 ^o Grade			
	Adjoint Administratif 2 ^o Grade			
	Technicien 2 ^o Grade			
	Adjoint Technique 2eme Grade			

N°9217/PA

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UN (01)

TECHNICIEN 3EME GRADE

(SESSION 21/11/2021)

Le Président de L'université Chouaib Doukkali d'El Jadida annonce l'organisation d'un concours de recrutement d'un (01) technicien 3ème grade, session 21/11/2021 selon le tableau cité ci-dessous :

ETABLISSEMENT	GRADE	SPECIALITE	NOMBRE DE POSTE
PRESIDENCE Av. Jabrane Khalil Jabrane B.P 299 -24000 El Jadida	TECHNICIEN 3ème GRADE	INFORMATIQUE	01

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité Marocaine titulaires :

d'un diplôme de technicien **spécialisé** délivré par les instituts de formation professionnelle conformément au décret n°2.86.325 du 8 Joumada I 1407 (9 janvier 1987) portant statut général des établissements de formation professionnelle ou un diplôme équivalent conformément au décret n° 2.12.90 du 8 joumada II 1433 (30 avril 2012) et âgés de 18 à 40 ans et jusqu'à 45 ans en cas de validation des années pouvant être comptabilisées pour la retraite (cette condition ne concerne pas les fonctionnaires).

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire **obligatoirement**

sur le site suivant : <http://econcours.ucd.ac.ma/>,

Le dernier délai d'inscription sur le site précité est avant le

14/11/2021.

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE	COEFICIENT
II) Epreuve Ecrite Particulière : Se rapportant aux domaines liés à la spécialité du candidat.	3 heures	6
III/ Epreuve orale : Entretien avec le jury du concours.	15 minutes au minimum	3

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de la présidence avant de passer l'examen oral.

- Une demande adressée au Président de l'université;
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Un exemplaire du curriculum vitae;
- Une copie du diplôme ou de l'attestation demandée
- Une copie de l'arrêté d'équivalence (pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent);
- Une autorisation de l'administration pour participer aux concours (concernant les fonctionnaires).
- Une déclaration sur l'honneur signée par le candidat attestant la véracité des informations contenues dans le dossier de candidature

NB :

- Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

Les listes des candidats convoqués pour passer l'épreuve écrite et orale seront publiées sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sur le site web suivant : <http://econcours.ucd.ac.ma/> . Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer le concours (l'épreuve écrite et orale).

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UN (01)

ADMINISTRATEUR 2EME GRADE

(SESSION 21/11/2021)

Le Président de L'université Chouaib Doukkali d'El Jadida annonce l'organisation d'un concours de recrutement d'un administrateur 2ème grade, session 21/11/2021 selon le tableau cité ci-dessous :

ETABLISSEMENT	GRADE	SPECIALITE	NOMBRE DE POSTE
PRESIDENCE Av. Jabrane Khalil Jabrane B.P 299 -24000 El Jadida	Administrateur 2 ^{ème} grade	Comptabilité/Finance	01

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité Marocaine titulaires d'un Diplôme d'Etudes supérieures approfondies, d'un Diplôme d'Etudes supérieures Spécialisées, d'un Master, d'un Master spécialisé ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux exigences du décret n° 2.12.90 émis le 08 Joumada Alakhira 1433 (30 Avril 2012), et âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus. (Cette condition ne concerne pas les fonctionnaires).

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire **obligatoirement** sur le site suivant :

<http://econcours.ucd.ac.ma/>,

Le dernier délai d'inscription sur le site précité est avant le

14/11/2021.

L'examen comporte les épreuves suivantes:

EPREUVE	DUREE	COEFICIENT
I) Epreuve Ecrite Particulière : Se rapportant aux domaines liés à la spécialité du candidat.	03 heures	03
II/ Epreuve orale : Entretien avec le jury du concours.	Entre 15 et 30 minutes	03

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de la présidence avant de passer l'examen oral.

- Une demande adressée au Président de l'université;
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Un exemplaire du curriculum vitae;
- Une copie du diplôme ou de l'attestation demandée
- Une copie de l'arrêté d'équivalence (pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent);
- Une autorisation de l'administration pour participer aux concours (concernant les fonctionnaires).
- Une déclaration sur l'honneur signée par le candidat attestant la véracité des informations contenues dans le dossier de candidature.

NB :

- Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

Les listes des candidats convoqués pour passer l'épreuve écrite et orale seront publiées sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sur le site web suivant : <http://econcours.ucd.ac.ma/> . Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer le concours (l'épreuve écrite et orale).

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION FES MEKNES
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE TAZA
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
DIVISION DES AFFAIRES
FINANCIERES ET DES
RESSOURCES HU-
MAINES
SERVICE DES RES-
SOURCES FINANCIERES
AVIS D'APPEL A LA
CONCURRENCE PAR OF-
FRES DES PRIX,
RELATIF A LA GESTION
DELEGUEE DU SERVICE
DE TRANSPORT DES
VIANDES
N°: 5/2021 S.R.F.
SEANCE PUBLIQUE
Le LUNDI 22/11/2021 à
10:00 H du Matin, il sera
procédé au Siège de la
Commune de TAZA (Place
20 Août) à l'ouverture d'Of-
fres concernant la gestion
délégée du service de
transport des viandes, pour
une durée de 5 (cinq) an-
nées commençant après la
signature du contrat et
après délivrance de l'ordre
de service par le Président
du Conseil Communal.
Les dossiers des Concur-
rents doivent être déposés:
*Soit dans le Bureau d'Or-
dre sis au siège de la Com-
mune (place 20 Août);
contre Récépissé.
*Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
Bureau précité;
*Soit les remettre au Prési-

dent de la Commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont:
A-Pour chaque concurrent
lors du dépôt du dossier
d'offres:
1-Dossier Administratif
comportant:
1-La Déclaration sur l'Hon-
neur;
2-Le Récépissé original du
Cautionnement ou l'attesta-
tion de la caution person-
nelle et solidaire d'un
montant de 50.000,00 DHS.
3-Cahier des Charges signé
par le Concurrent avec la
mention " Lu et accepté
toutes les conditions"
Ce cahier des charges peut
être retiré de la Service des
Ressources Financières (Bu-
reau N°: 1, 2° Annexe admi-
nistrative-Bd. Med V) ou du
portail des marchés publics.
II-L'offre Financière Com-
portant:
*L'Acte d'Engagement com-
portant le pourcentage
mensuel émanant des re-
cettes relatives au transport
des viandes et des abats (en
lettres et en chiffres) que le
Concurrent s'engage à don-
ner à la Commune contre
l'exploitation du service
sus-indiquée.
B-Pour le concurrent estimé
admis:
1-La ou les Pièces justifiant
les pouvoirs conférés à la
personne agissant au nom
du Concurrent.
2-L'Attestation ou copie
certifiée conforme délivrée
depuis moins d'un an par

l'Administration compé-
tente du lieu d'imposition
certifiant que le concurrent
est en situation fiscale ré-
gulière;
3-L'Attestation ou copie
certifiée conforme délivrée
depuis moins d'un an par la
C.N.S.S. certifiant que le
Concurrent est en situation
régulière envers cet Orga-
nisme;
4-Le Certificat d'Immatricu-
lation au Registre de Com-
merce.
II-Dossier Technique com-
portant:
*Une Note indiquant les
moyens Humains et Tech-
niques du Concurrent.
N° 9221/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE LAAYOUNE SAQUIA
EL HAMRA
PROVINCE
DE TARFAYA
COMMUNE DE TAH
En vertu de l'arrêté du gou-
verneur de la Province de
TARFAYAN° 131 de 26Octo-
bre 2021, il sera procédé au
niveau de la commune de
TAH, à partir de 25Novembre
2021 pour une durée de
vingt (20) jours, l'ouvertu-
re d'une enquête publique
relative au projet d'exploit-
ation d'une unité de
broyage de ciment pour le
compte de la société FAY-
CIM, le dossier sera déposé
au siège de la commune de
TAHdurant la période de
l'enquête publique.
N° 9222/PA



AVIS DE CONCOURS

Session du 22/11/2021

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca, organise un concours de recrutement d'un Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant session 22/11/2021.

Poste	Spécialité	Nb de poste
Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant	Sociologie/ Sociologie de l'entreprise industrielle	01

Sont autorisés à participer à ce concours les fonctionnaires titulaires d'un diplôme de Doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Le concours comporte deux épreuves suivantes:

- Une épreuve des titres et travaux des candidats.
- Une épreuve d'exposé entretien avec le jury.

Les candidats retenues pour passer l'entretien oral doivent déposer leurs dossiers à l'ENSAM Casablanca sise à 150 AV. NILE SIDI OTHMANE CASABLANCA

Dossier de candidature :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'établissement ENSAM Casablanca.
- Une autorisation pour participer au concours pour les fonctionnaires .
- Cinq Curriculum vitae.
- Cinq copies légalisées des diplômes et titres.
- Cinq copies de la thèse de doctorat.
- Cinq exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnel ou en collaboration comportant notamment des articles, ouvrages et monographies.
- Trois copies de la carte d'identité nationale légalisées.
- Trois extraits d'acte de naissance datant de moins de 3 mois.
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat.
- Une copie de l'arrêté d'équivalence scientifique délivré par le Ministère, de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, accompagnée par l'arrêté d'Equivalence administrative délivré par le Ministère chargé de la Modernisation des Secteurs Publics.

Les candidats doivent postuler sur la plateforme <https://econcours.univh2c.ma/> avant le 17/11/2021

La liste des candidats les mieux classés retenus pour passer l'entretien oral seront publiés sur le site web de l'emploi public www.emploi-public.ma et la plateforme <https://econcours.univh2c.ma/>

NB: Tout dossier incomplet sera rejeté. seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessus seront acceptées.

Av. Nile, 150, Grand Casablanca – MarocTél.: 212 522 564 222/05 22 38 18 22 Fax.: 00212 522 562 093
Web : www.ensam-casa.ma

N°9224/PA

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم الأولي والرياضة
المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين - جهة الشرق
Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation de l'Oriental

Avis d'appel d'offres Ouverts
Séance publique du : 23/11/2021

Il sera procédé, dans la salle des réunions au siège du CRMEF de l'Oriental, Centre Al Massira, sis : place de Lille, Hay El Massira -Oujda- à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre de prix concernant :

AOO N°	Date et heure d'ouverture de plis	Objet	Cautionnement provisoire (dh)	Estimation TTC en (dh)
05/CRMEF.OR/2021	23/11/2021 à 10H	Travaux D'aménagement du Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation de l'Oriental annexe de AL MASSIRA	7500,00	499,710,00
06/CRMEF.OR/2021	23/11/2021 à 10H	Travaux D'aménagement du Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation de l'Oriental annexe de BOUDIR	30 000,00	1 800 558,00

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de gestion budgétaire du CRMEF.OR, place de Lille, Hay El Massira -Oujda-, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°12-349 relatif aux marchés publics.
- Une visite des lieux sera organisée le 16/11/2021 à 11h du matin
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétaire général ou de gestion financière du CRMEF.OR, Centre Al Massira, sis : place de Lille, Hay El Massira Oujda.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités,
- Soit les remettre au président de la commission des appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La réception des offres peut se faire, soit sur support papier dans les conditions ci-dessus, soit par voie électronique, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les dispositions de l'article 3 et 7 de la consultation et doivent être originales ou copies certifiées conformes.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification ci après :

Secteur	Classe minimale	Qualification exigée
A	4	A5

المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين - جهة الشرق
Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation de l'Oriental
حسب المسطرة ووجدها : الهاتف: 9536683531 / 0667797977 فاكس: 9536684705 الموقع: 0536684705
email: crmeferientaloujda@gmail.com

N°9223/PA

ROYAUME DU MAROC
Université Hassan II – Casablanca
Ecole Nationale Supérieure D'Arts Et Métiers
Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°13IUH2C/2021 (SEANCE PUBLIQUE)

Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence (Site Casablanca, sis à 19, Bd Tarik Ibnou Ziad Casablanca) de l'Université Hassan II de Casablanca, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel d'offre	Objet	Estimation en dhs TTC	Montant du cautionnement provisoire en dirhams	Date et Heure
13IUH2C/2021	Achat de matériels Scientifiques destinés à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca en Deux (2) lots :			
	Lot n°1 : Hydraulique Lot n°2 : Génie Industriel	Lot n°1 : 637 200,00 Lot n°2 : 156 600 ,00	Lot n°1 : 9 600,00 Lot n°2 : 2 400,00	22/11/2021 à 10h30min

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés gratuitement du bureau du service des marchés de l'Ecole Nationale Supérieure D'ArtsEt Métiers De Casablanca (Site ENSAM, Av, Nile, 150 Casablanca). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent:

- 1- Soit déposer, contre récépissé, dans le bureau du service des marchés de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca de l'Université Hassan II (sise à 19, Bd Tarik Ibnou Ziad Casablanca) jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
- 2- Soit déposer contre récépissé au siège de la présidence de l'Université Hassan II Casablanca site Casablanca, le jour de l'ouverture des plis ;
- 3- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 4- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- 5- La documentation et les prospectus techniques doivent être déposés au niveau du bureau du service Marché du siège de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Site Casablanca sise à Tarik IbnouZiadCasablanca, le 19/11/2021 avant 16 heures dernier délai.
- 6- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°9225/PA

«STE HAMZA LAHRACHE TRANS» SARL/AU CONSTITUTION

1)- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30/08/2021, il a été instituée une société SARL AU, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination Sociale «STE HAMZA LAHRACHE TRANS» SARL/AU
- Forme : Société à Responsabilité Limitée associée unique.
- Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISE POUR LE COMPTE D'AUTRUI
- TRANSPORT INTERNATIONAL.
- Sièges social : N°118 RUE K HAY TAKADDOUM TAOURIRT
- Durée : 99 ans.
- Capital social : 90 000,00 Dirhams divisés en 100 parts de 900,00 Dirhams chacune.
- La gérance : Les associés nomment comme gérant M. LAHRACHE HAMZA .CIN N°FB57788
- Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Bénéficiaires : Les produits nets de chaque exercice après prélèvements légaux et statutaires seront répartis entre les associés proportionnellement à leurs parts.

II)- La société a été immatriculée au Registre de Commerce de Taourirt le : 07-10-2021 sous le numéro de : 1397

N° 9226/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA

Tel/Fax : 0537649573 GSM : 0668792975 « MOJIBI TRAVAUX » S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 000,00 DH SIEGE SOCIAL : N°280 APPT 1 LOT RITA BOUZHNIKA. RC : 5655 IF : 34411041 Au siège social : N°280 APPT 1 LOT RITA BOUZHNIKA, les associés de la société à responsabilité limitée « MOJIBI TRAVAUX » SARL. Ont décliné ce qui suit : Constatation du décès : L'assemblée générale prend acte de constatation du décès de l'associé Feu Mr. MBAREK ZOUINE et attribution de ses parts sociales (500 parts sociales) à son des héritiers, Mr. ZOUINE KAMAL (168 parts sociales), Mme. HANANE ZOUINE (83 parts sociales), Mme. ELRHADFA ZOUINE (83 parts sociales), Mme. HAFIDA ZOUINE (83 parts sociales), Mme. FAITHA ZOUINE (83 parts sociales). Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffé de l'ère instance DE BENSLIMANE sous le n°563 RC N°5655.

N° 9227/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA DIRECTION DES SERVICES

Division administrative, économique et financière SERVICE DES RES-SOURCES FINANCIERES AVIS D'APPEL D'OFFRES

FRES OUVERT N° 13/2021(SEANCE PUBLIQUE)

Le 24/11/2021 à 11 heures, il sera procédé au siège de la Commune d'EL KELAA DES SRAGHNA, à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à : Objet du Marché N° 13/2021 comme suit : 1. Location des parking de la ville à partir du 01/01/2022 au 31/12/2022. Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues du Décret n° 2-12-349 du (20 Mars 2013) relative aux conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions du Décret n° 2-12-349 du (20 Mars 2013) précité. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis, au bureau d'ordre de la Commune, ou la Régie de recettes,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la commune urbaine d'el Kelaa des Sraghna.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

A/ Le dossier Administratif comprend :

- a) La déclaration sur l'honneur
 - b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
 - c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
 - d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
 - e) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
 - f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu La caution provisoire est fixée comme suit : Objet du Marché
- 1) Location des parking de la ville ... 10.000,00 dhs
 - B) Le dossier Technique comprend :
 - 1) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
 - 2) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
 - C) Le dossier financier

comprend : Acte d'engagement comportant le montant de location proposé par le concurrent

NB : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des ressources financières, Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante. <http://www.marchespublics.gov.ma>

N° 9228/PA

ROYAUME DU MAROC Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°02/2020/AMEE/MH Séance Publique

Le 23 Novembre 2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour « La mise à niveau énergétique du système de l'éclairage au niveau des mosquées de la région de Casablanca-Settat ». Les prestations objet du présent appel d'offres s'effectueront au niveau des régions citées à l'article 6 du CPS.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad. Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma Ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de cent mille dirhams (100 000,00 DH) - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Cinq millions neuf cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-douze dirhams toutes taxes comprises. (5 935 892,00 DH TTC).

Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée. - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres doivent être déposés au plus tard le 22 novembre 2021 à 16h30, dans les bureaux de l'AMEE à Rabat, conformément aux stipulations de l'article 34 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 4-8-12 du règlement de consultation.

N° 9229/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL CRETARIAT GENERAL D.B.M AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 80/2021/INDH/PAZ Le 23 Novembre 2021 à 11 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre suivant : Travaux d'aménagement de l'école traditionnelle Bouhoul à la C.T Imllil, Province d'Azilal. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du budget et marché au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-sept mille dirhams, 00 Cts (27.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million soixante-treize mille neuf cent quatre dirhams, 00 Cts (1 073 904,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret du 02-12-349 du 8 Joumadal 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marché au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9230/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 81 /2021 /B.G/PAZ Le 23 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé au bureau de monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Achat de matériel et mobilier de bureau au profit des Postes de Commandement de la Province d'Azilal Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut

également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille six cent dirhams, 00 Cts (3.600,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre vingt dix huit mille Dirhams, 00 Cts (198.000,00 dhs),

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret du 02-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 22 Novembre 2021 à 16 Heures 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHÉ EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES N° 9231/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN PROVINCE D'ASSA-ZAG CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG SAAFBM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°32/2021/BP

Le : 22/11/2021 à 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique : Equipement d'un atelier pour l'installation, réparation et maintenance d'équipements d'énergie solaire au profit de la coopérative ANADOOL Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six mille dh 00 Cts (6 000,00 Dh) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quatre mille cent quatre vingt Dh 00 Cts TTC (204 180,00 Dh TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag..

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 9232/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR REGION GUELMIM OUED NOUN PROVINCE D'ASSA-ZAG CONSEIL PROVINCIAL D'ASSA ZAG SAAFBM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°33/2021/BP

Le 22/11/2021, à 11h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

Achat du matériel et des équipements d'un traiteur des cérémonies Coopérative HAFALAT CHRKA Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de CINQ MILLE DIRHAMS (5 000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent quatre vingt six mille cinq cent soixante-dix dhs (186 570,00 dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag..

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 9233/PA

Sport

Walid El Karti signe un doublé pour son premier match avec Pyramids



L'international marocain Walid El Karti, qui a récemment rejoint l'équipe de "Pyramids", a signé un doublé lors de son premier match avec sa nouvelle équipe au championnat d'Egypte de

football. "Pyramids" a battu l'équipe de Misr El Maqasa 2-1, lors d'un match disputé au stade de la Défense aérienne.

Walid El Karti a inscrit le premier but à la 44e minute et le deuxième à la 59e minute de

jeu, tandis que Sergey Eric a marqué l'unique but de l'équipe adverse à la 50e minute.

Pour sa part, Al-Ahly a réussi à remporter une belle victoire face à l'Ismaïli 4-0, au stade Burj Al Arab d'Alexandrie.

La rencontre a vu la participation de l'ex-joueur du Raja, Badr Bannoun, qui a livré une belle prestation durant tout le match marqué par l'expulsion du joueur malien d'Al Ahly Aliou Diang à la 74ème minute.

Botola Pro D1

Ci-après le programme de la 8^e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football:

Vendredi
18h15: Chabab Mohammédia - Hassania d'Agadir

20:30: Youssoufia de Berrechid - Olympic Safi

Samedi
16h00: FUS de Rabat - Olympique Khouribga

18h15: Difaa El Jadida - Raja de Casablanca

20h30: Mouloudia d'Oujda - Jeunesse sportive Salmi

Dimanche
16h00: Renaissance de Berkane - Ittihad de Tanger

18h15: Wydad de Casablanca - Maghreb de Fès

20h30: Rapide Oued Zem - AS FAR

Championnat D2

Voici le programme de la 7^e journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football (15h30):

Vendredi
Stade Marocain - Union Touarga

Jeunesse El Massira - Jeunesse Benguerir

Samedi
Kawkab de Marrakech - Ittihad Khémisset

AS Salé - Renaissance Zemamra

Chabab Atlas Khénifra - Widad de Fès

Dimanche
Tihad Casablanca - Raja Béni Mellal

Moghreb de Tétouan - USM Oujda

Olympique Dcheira - Racing Casablanca.

Nul blanc entre la JSS et la RSB

La Jeunesse sportive Salmi (JSS) et la Renaissance de Berkane (RSB) se sont neutralisées (0-0), mercredi au stade municipal de Zemamra, à l'occasion de la 7^e journée de la Botola Pro D1 "Inwi".

Au terme de cette rencontre, la JS Salmi, 10 points, occupe la cinquième place du classement, tandis que les Berkanis grimpent à la sixième place avec 9 points.

Lors de la prochaine journée de la Botola Pro D1, le club de Had Soualem se rendra chez le Mouloudia d'Oujda (MCO), alors que la Renaissance de Berkane évoluera à domicile contre l'Ittihad de Tanger (IRT).

Il convient de rappeler que lors de cette septième manche entamée samedi, le MAS et le HUSA avaient surclassé respectivement le DHJ (3-0) et le CAYB (1-0). Dimanche, l'POCS a été accroché par le SCCM (0-0), alors que mardi, les trois rencontres au programme, à savoir OCK-RCOZ, IRT-MCO et Raja-FUS, s'étaient soldées sur le même score de un but partout.

A noter que la confrontation ASFAR-WAC devait avoir lieu hier.

Un match de suspension pour Achraf Hakimi

Le défenseur marocain du Paris Saint Germain, Achraf Hakimi, a écopé d'un match de suspension ferme plus un avec sursis, après son exclusion lors du classico dimanche face à Marseille, a annoncé, jeudi le club de la capitale.

"La Commission de Discipline de la Ligue de football professionnel a sanctionné le défenseur du Paris Saint-Germain Achraf Hakimi d'un match de suspension ferme plus un avec sursis", a annoncé le PSG sur son site internet.

Exclu lors du match nul 0-0 avec Marseille dimanche dernier à l'Orange Vélodrome à l'occasion de la 11^{ème} journée de Ligue 1, l'international marocain manquera la rencontre de la 12^{ème} journée de championnat face à Lille, ce vendredi au Parc des Princes, a ajouté le club.

L'absence du défenseur marocain, auteur de belles prestations avec le club de la capitale depuis son arrivée à Paris l'été dernier, devra pénaliser fortement la défense des Parisiens, privés également des services de l'autre recrue du marché estival, l'Espagnol Sergio Ramos, qui n'a disputé aucune minute sous les couleurs de sa nouvelle équipe en raison d'une blessure.

Un match de suspension pour Achraf Hakimi

Le défenseur marocain du Paris Saint Germain, Achraf Hakimi, a écopé d'un match de



suspension ferme plus un avec sursis, après son exclusion lors du classico dimanche face à Marseille, a annoncé, jeudi le club de la capitale.

"La Commission de Discipline de la Ligue de football professionnel a sanctionné le défenseur du Paris Saint-Germain Achraf Hakimi d'un match de suspension ferme plus un avec sursis", a annoncé le PSG sur son site internet.

Exclu lors du match nul 0-0 avec Marseille dimanche dernier à l'Orange Vélodrome à l'occasion de la 11^{ème} journée de Ligue 1, l'international marocain manquera la rencontre de la 12^{ème} journée de championnat face à Lille, ce vendredi au Parc des Princes, a ajouté le club.

L'absence du défenseur marocain, auteur de belles prestations avec le club de la capitale depuis son arrivée à Paris l'été dernier, devra pénaliser fortement la défense des Parisiens, privés également des services de l'autre recrue du marché estival, l'Espagnol Sergio Ramos, qui n'a disputé aucune minute sous les couleurs de sa nouvelle équipe en raison d'une blessure.

L'absence du défenseur marocain, auteur de belles prestations avec le club de la capitale depuis son arrivée à Paris l'été dernier, devra pénaliser fortement la défense des Parisiens, privés également des services de l'autre recrue du marché estival, l'Espagnol Sergio Ramos, qui n'a disputé aucune minute sous les couleurs de sa nouvelle équipe en raison d'une blessure.



Anis Mahfoud, un avocat à la tête des Verts

Le Raja place la barre haut à l'issue d'une assemblée modèle

Un nouveau président, voilà ce qu'il manquait à ce Raja pour renaître et ouvrir une nouvelle page de son histoire, après une longue crise financière qui a entravé le bon fonctionnement du club, sans pour autant affecter les résultats sportifs. Anis Mahfoud a été élu à la tête du Raja de Casablanca, mercredi à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, et devra diriger la reconstruction de l'un des plus prestigieux clubs de football africain.

Conformément aux mesures sanitaires liées à la situation épidémiologique, et dans le respect des conditions et mesures de précaution imposées par les autorités, l'AGO du club qui a duré plus de 6 heures, s'est tenue en l'absence des médias et a été retransmise en direct, via la page Facebook officielle des Verts, enregistrant ainsi un record de plus de 2 millions de vues.

Annoncé comme grand favori, Anis Mahfoud a écrasé le scrutin en remportant 95 voix sur les 159 exprimées devant les deux autres candidats : Jamal Eddine Khalifaoui (44 voix) et Redouane Rami (17 voix).

Dès les premiers résultats partiels à la sortie des urnes le dominant gagnant, Anis Mahfoud, que l'on a vu sauter dans les bras de ses soutiens, tout sourire, a célébré son élection avec ardeur et enthousiasme alors que les visages des deux autres candidats se sont assombris. «Mais c'est avant tout une victoire démocratique pour le club», a tenu néanmoins à souligner le candidat Redouane Rami. «Nous constituons tous une famille, et nous allons tous œuvrer pour le Raja. Les postes ne sont que symboliques», a-t-il ajouté, avant de souhaiter une grande réussite au nouveau président et à son futur bureau.

Même son de cloche de la part du président élu qui a assuré qu'il

se consacrera entièrement au club, tout en exprimant son intention de travailler avec toutes les composantes du Raja pour consolider les acquis et aller de l'avant vers la réalisation d'autres objectifs. «Je tiens également à vous remercier tous pour la confiance que vous m'avez accordée, et je remercie tous ceux qui ont pris part à cet événement historique du club», a-t-il lancé en à l'adresse des adhérents rajaouis, «essentiellement ceux qui n'ont pas hésité à parcourir de longues distances, car provenant de nombreux pays, pour ne pas manquer ce rendez-vous ô combien important pour l'avenir du club», a-t-il précisé.

Il a également tenu à affirmer que cette AGO a parfaitement démontré que «le football est bien plus que de marquer des buts ou remporter des victoires et des titres. La gouvernance du sport, et celle du football en particulier, doivent se baser sur les valeurs de la démocratie et de la transparence, ainsi que sur celles du vivre ensemble, telles que la tolérance, le respect et la solidarité».

Anis Mahfoud a, par ailleurs, fait savoir qu'il veut changer le modèle économique du Raja, basé

principalement sur la billetterie ainsi que sur les subventions de la FRMF et des collectivités locales. «Le Raja doit avoir plusieurs sources de revenus. Le club doit rentabiliser son rayonnement au niveau national et international. Nous devons signer des contrats de sponsoring dignes de notre standing», a-t-il souligné.

En tout cas, Anis Mahfoud a hérité d'un club qui a, avant tout, besoin d'un bon manager en mesure de gérer intelligemment les

affaires du club et d'entrevoir un avenir prospère devant aider les Verts à grandir davantage, puisqu'il n'est plus question de parler de crise au sein du club.

Le nouveau président du Raja a d'ailleurs annoncé vouloir bâtir une équipe capable de rivaliser avec les grands clubs africains et se fixe comme objectif de remporter la Ligue des Champions de la CAF. Surtout que le club a réussi à obtenir des résultats probants dont les deux derniers restent les consécutions en Coupe de la Confédération CAF et en Coupe arabe Mohammed VI des clubs champions, malgré une situation des plus difficiles sur le plan financier.

Si son programme se base essentiellement sur la formation des jeunes, qui pourront, dans un futur proche, alimenter l'équipe première et, en cas de transfert, représenter une source de revenus non-négligeable, Anis Mahfoud sera également appelé à recruter des joueurs de grand calibre pour combler le vide laissé par les départs de joueurs comme Malongo et Rahimi.

Plusieurs fois reportée en raison du Covid-19, cette AGO a été

l'occasion pour le club de faire le bilan de deux saisons sportives (Mandat de Jawad Ziyat - 2019/2020 et celle de Rachid El Andaloussi - 2020/2021). Les rapports moraux évoquant les grandes lignes de la marche du club, à savoir les recrutements, les litiges, les sacres en Coupe de la CAF et en Coupe Mohammed VI ont été approuvés à l'unanimité.

Les rapports financiers ont, quant à eux, été adoptés par la majorité des adhérents. Celui de la saison 2020/2021 fait notamment état de recettes avoisinant les 120 millions de dirhams émanant principalement des titres remportés et des transferts de Ben Malongo et de Soufiane Rahimi. Les dépenses s'élevant à près de 110 millions de dirhams, alors que l'excédent dans la trésorerie se situe aux alentours de 6 millions de dirhams.

Le parlement rajaoui a, en revanche, voté contre la réduction du montant de la cotisation annuelle des adhérents. Ces derniers ont refusé que ladite cotisation passe de 20.00 à 10.000 dirhams. Chose qui n'a pas été appréciée par les larges couches des supporters rajaouis qui appellent depuis longtemps à la réduire pour permettre l'élargissement du nombre d'adhérents au club.

Rappelons enfin pour ceux qui ne le connaissent pas que Anis Mahfoud est né à Casablanca en 1978. Il est lauréat de l'Université Hassan II de Casablanca et est actuellement avocat au barreau de Casablanca et professeur universitaire. Il a entamé sa carrière professionnelle en France, puis a travaillé en tant que collaborateur pour la Banque mondiale à Washington.

Il a également occupé le poste de Secrétaire général du Raja de Casablanca, entre 2018 et 2021, et a travaillé avec les deux bureaux de Jawad Ziyat et Rachid Al Andaloussi.

Mehdi Ouassat



Plus de deux millions de personnes ont suivi en direct l'assemblée générale du club



Les Rajaouiées de la partie, joliment représentées par la talentueuse artiste Asmae Lamnawar.

Les livres, le front oublié de la désinformation autour du Covid

Désinformation, complotisme et pseudo-sciences autour du Covid s'épanouissent aussi dans les librairies en France: de nombreux livres, pour certains des succès, véhiculent leur lot d'infos, conférant légitimité et crédibilité à ces théories.

Des internautes se sont récemment indignés que des ouvrages aux relents conspirationnistes soient placés en tête de gondole dans des magasins Fnac (distributeur français de produits culturels, ndlr) ou en haut des résultats de recherche sur les plateformes de vente en ligne.

Parmi eux, "Big Pharma Démasqué!", sorti au printemps 2021 (ed. Guy Trédaniel): quelque 14.000 exemplaires vendus, "un bon succès", selon l'éditeur.

Il figure parmi les meilleures ventes "Covid" à fin août, d'après le cabinet GfK, avec les succès de librairie des Pr Christian Perronne et Didier Raoult, figures médicales françaises controversées de la crise sanitaire.

Contrairement à ce qu'affirme l'auteur dès le début du livre, vita-

mine D, ivermectine ou hydroxy-chloroquine n'ont pas d'efficacité avérée contre le Covid, comme l'explique l'essentiel de la communauté scientifique depuis des mois.

Des théories relayées sur les réseaux sociaux et déclinées dans certaines émissions radio ou télé. Le tout créant alors une sorte de boucle auto-alimentée qui contribue à faire du complotisme un "discours ambiant", expliquent les experts interrogés par l'AFP.

"On a beaucoup mis l'accent sur l'influence des réseaux sociaux en oubliant que complotisme et désinformation se fabriquent sur Internet mais sont importés de canaux plus traditionnels: des livres, mais aussi des conférences, des séminaires de formation, c'est tout un business", note Sébastien Dieguez, spécialiste du complotisme à l'Université de Fribourg (Suisse).

Offert par un proche, conseiller par un libraire, le livre "donne un aspect de crédibilité aux thèses présentées" et "contribue à rendre le complotisme grand public, accessi-

ble à tous", relève Sylvain Delouée, spécialiste du sujet à l'Université Rennes 2.

Le "complotisme, ça marche, ce n'est pas étonnant que les plateformes (de vente en ligne) les mettent en avant", ajoute l'universitaire, rappelant que le succès de tels ouvrages "n'est pas neuf", comme l'a montré en 2002 le livre à succès du Français Thierry Meyssan sur le 11 septembre. Subsiste encore l'idée que "quand on écrit un livre, c'est sérieux, on se pare d'une posture d'autorité, ça n'a pas la même valeur qu'un post Facebook", renchérit l'historienne Marie Peltier, experte du sujet à la Haute Ecole Galilée de Bruxelles.

D'autant que, relève M. Dieguez, ces ouvrages "miment les livres académiques, avec des notes, des documents etc.." et échappent largement au travail de vérification par des journalistes ou des scientifiques.

Si l'on cherche "Covid" sur Fnac.com, est proposé en tête "Enquête sur un virus" (Le Jardin des



Livres, 7.000 exemplaires depuis mars), qui reprend lui aussi l'idée d'une pandémie orchestrée par les élites mondiales.

Il apparaît aussi dans les dix premiers résultats Amazon, aux côtés de "The Truth about Covid-19", du Dr Joseph Mercola, considéré comme l'un des plus gros pourvoyeurs de désinformation anti-vaccinale sur internet.

Aux Etats-Unis, la sénatrice démocrate Elizabeth Warren a écrit en septembre à Amazon pour dénon-

cer la présence de cet ouvrage dans les meilleures ventes du site.

Avec le mot-clé "vaccins", c'est "Les vaccins à l'heure de la Covid" (près de 8.000 exemplaires depuis avril, selon les éditions Kiwi) qui apparaît régulièrement en tête sur les plateformes: son auteur Michel de Lorgeil -ancien du CNRS (Centre national français de la recherche scientifique) - milite contre les vaccins depuis des années, relayant notamment l'idée fautive d'un lien avec l'autisme.

Recettes

Gâteau nature sans œuf



Ingrédients

90g Farine
30g Poudre de noisettes
1cuil. à café Levure
100g Crème fraîche épaisse
50g Sucre
10cl Thé Earl Grey
1cuil. à soupe Huile
Calories = Elevé

Étapes de préparation

Mélangez la crème avec le sucre. Ajoutez la farine et la levure et la poudre de noisette.
Ajoutez le thé et l'huile. Mélangez. Versez dans 6 moules à muffin, garnis de caissette en papier.
Faites cuire 25 min au four.
Astuces et conseils pour Gâteau nature sans œuf

Vous pouvez ajouter des pépites de chocolat ou des fruits confits dans la pâte.

La longévité de certains dinosaures pourrait être la conséquence de leur fonctionnement en troupeaux

Une étude publiée jeudi dans la revue britannique Scientific Reports confirme que certains des premiers dinosaures vivaient en troupeaux et suggère que ce comportement "social" pourrait avoir été "l'une des clés de (leur) longévité", annonce le synchrotron européen (ESRF) de Grenoble dans un communiqué.

L'analyse aux rayons X par l'ESRF de trente oeufs fossilisés d'un vaste site de nidification de dinosaures vieux de 190 million d'années - retrouvé en Patagonie au début des années 2000 - a révélé la présence à l'intérieur d'embryons d'une seule et même espèce: le *Mussaurus patagonicus*, un géant herbivore à long cou.

"Cette découverte a permis de démontrer que tous les fossiles trouvés sur le site de reproduction appartenaient à une même espèce de dinosaure" et de confirmer que ces ancêtres du dipodocus, qui vivaient et se déplaçaient en colonies, "avaient des comportements sociaux", explique l'ESRF.

Des recherches menées en parallèle sur le site de fossiles patagonien, et notamment la découverte de fossiles dans "plusieurs couches rocheuses successives", prouvent que les *Mussaurus* "étaient revenus au même endroit, sur plusieurs saisons, pour se reproduire".

Les squelettes de dinosaures y étaient "regroupés en fonction de leur âge", à l'instar de bébés trouvés "près des nids" ou de jeunes d'un

an "étroitement regroupés les uns aux autres", suggérant ainsi que cette espèce avait "formé des troupeaux de jeunes individus".

Pour les scientifiques, ces découvertes démontrent l'existence d'une "structure de troupeau bien organisée".

"Il s'agit de la preuve la plus ancienne de ce type de comportement social complexe chez un dinosaure primitif, permettant de reculer la datation des comportements sociaux chez les dinosaures de plus de 40 millions d'années", précise le synchrotron européen, sorte d'immense microscope s'appuyant sur les rayons X produits par son anneau.

"Aux regards de la longévité de la lignée des *Mussaurus*, cette étude nous laisse à penser que le fait d'être social et de protéger ses petits en troupeau pourrait expliquer pourquoi ces dinosaures à long cou étaient si communs sur tous les continents", analyse Diego Pol, paléontologue à Conicet, l'Institut argentin qui a découvert le site.

En octobre 2011, une étude menée par des chercheurs en géologie de l'Université du Colorado avait suggéré que des dinosaures de la famille des sauropodes, comme le célèbre dipodocus, pratiquaient déjà la transhumance voici 150 millions d'années, parcourant, comme les moutons modernes, de longues distances pour aller paître dans les hautes terres à la saison sèche.